

ANNALES
DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
SUR LA
CONSOMMATION

Sou1956 - 2966

2^e Année
N° 1

Janvier - Mars
1956

ANNALES
DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
SUR LA
CONSOMMATION

2^e Année - Numéro 1
Janvier - Mars 1956

La Consommation des particuliers de 1950 à 1954

Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation
30, Rue d'Astorg - PARIS - 8^e

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation est un organisme scientifique autonome fonctionnant dans le cadre de l'Association Française pour l'accroissement de la productivité. L'orientation de ses travaux est définie par un Comité Directeur que préside M. F. L. CLOSON, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

Les travaux du C.R.E.D.O.C. se développent dans les quatre lignes suivantes :

- Étude de l'évolution de la consommation globale par produit et par groupe socio-professionnel.
- Analyse du comportement du consommateur et économétrie de la demande.
- Établissement de perspectives de consommation à moyen terme.
- Méthodologie de l'étude de marché des biens de consommation.

Les résultats de ces travaux sont en général publiés dans la revue trimestrielle «Annales de Recherches et de Documentation sur la Consommation».

Exceptionnellement, ils peuvent paraître sous forme d'articles dans d'autres revues françaises ou étrangères, ou bien faire l'objet de publications séparées, lorsque leur volume dépasse celui d'un article de revue.

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation peut en outre exécuter des études particulières à la demande d'organismes publics ou privés. Ces études ne font qu'exceptionnellement l'objet de publication et seulement avec l'accord de l'organisme qui en a demandé l'exécution.

Cette étude sur l'évolution des consommations en France de 1950 à 1954 se divise en trois parties. Une note d'introduction expose les conventions générales adoptées, donne une idée d'ensemble des sources statistiques utilisées et présente quelques remarques sur la signification économique des chiffres publiés. Ensuite, deux tableaux simplifiés présentent l'évolution des principales consommations en francs courants et en francs constants. Enfin, une série d'annexes présente des estimations plus détaillées de certains postes et donne les renseignements nécessaires sur les sources et les méthodes de calcul utilisées. (1)

(1) - Cette étude résulte d'un travail à long terme de l'ensemble du C.R.E.D.O.C. La note d'introduction a été rédigée par G. ROTTIER et les annexes par J. ALBERT.

SOMMAIRE

- <u>LA MESURE DE LA CONSOMMATION</u>	Page 7
A - Rappel de définitions	Page 9
B - Les méthodes de mesure	Page 15
C - Les résultats	Page 21
- <u>TABLEAU GENERAL DE LA CONSOMMATION DES PARTICULIERS DE 1950 A 1954.</u>	Page 27
- <u>NOTES SUR LE TABLEAU</u>	Page 33
- <u>LES METHODES D'ESTIMATION</u>	Page 39
- <u>CLASSE 1 - ALIMENTATION</u>	Page 41
10 - Généralités	Page 41
11 - Produits à base de céréales	Page 43
12 - Produits à base de sucre et de cacao	Page 48
13 - Légumes	Page 53
14 - Fruits	Page 57
15 - Viande, volaille et oeufs	Page 59
16 - Produits laitiers, oeufs et corps gras	Page 63

...../

17 - Poissons, crustacés, coquillages	Page 70
18 - Boissons non alcoolisées	Page 72
19 - Produits alimentaires divers	Page 73
- <u>CLASSE 2</u> - <u>BOISSONS ALCOOLISEES ET TABACS.</u>	Page 75
- <u>CLASSE 3</u> - <u>HABILLEMENT</u>	Page 79
- <u>CLASSE 4</u> - <u>LOGEMENT</u>	Page 87
- <u>CLASSE 5</u> - <u>HYGIENE ET SOINS</u>	Page 95
- <u>CLASSE 6</u> - <u>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</u>	Page 99
- <u>CLASSE 7</u> - <u>CULTURE ET LOISIRS</u>	Page 107
- <u>CLASSE 8</u> - <u>HOTELS, RESTAURANTS, CAFES</u>	Page 113
- <u>CLASSE 9</u> - <u>DEPENSES DIVERSES</u>	Page 113

LA MESURE

DE LA CONSOMMATION

LA MESURE DE LA CONSOMMATION

A- rappel de définitions

1°) La comptabilité nationale.

Les estimations que nous présentons ont été établies dans l'optique de la comptabilité nationale. On sait que ce terme désigne un ensemble de techniques bien définies pour représenter l'activité économique du pays par une série coordonnée de tableaux de chiffres. Le principe de la méthode (1) est le suivant : chaque agent économique (entreprise, ménages, etc...) est censé tenir une comptabilité sous une forme normalisée. En particuliers, on suppose que chaque agent tient un "compte d'affectation" (2) où il inscrit à l'actif

...../

-
- (1) - Il ne nous appartient pas d'exposer le détail de cette méthode. Une littérature abondante existe sur le sujet. Le lecteur se rapportera au volume 2 (Les méthodes) du dernier "Rapport sur les Comptes de la Nation" (Paris Imprimerie Nationale - 1955) pour un exposé de la doctrine française actuelle.
 - (2) - Les deux autres catégories de comptes retenues : comptes d'exploitation et comptes de capital n'est pas d'intérêt direct pour notre propos.

ses recettes (revenus d'exploitation, salaires, intérêts, subventions, recettes de transfert, etc.....) et au passif les utilisations correspondantes (opérations courantes sur biens et services, paiements de transfert, épargne). On groupe les agents économiques par catégories homogènes (par exemple : sociétés anonymes ; collectivités publiques, ménages) et on établit pour chaque catégorie un compte global résultant de l'addition des comptes individuels des agents de la catégorie considérée.

Cette addition de comptes individuels peut se faire de nombreuses façons, suivant l'étendue des groupes considérés. Nous supposons ici que tous les ménages ont été rassemblés en un seul groupe, et les tableaux que nous présentons étudient avec beaucoup de détail leurs opérations sur biens et services.

Il serait évidemment intéressant de procéder à un groupement moins extensif, afin d'étudier, par exemple, les opérations sur biens et services de groupes socio-professionnels homogènes (ménages d'exploitants agricoles, de salariés de l'industrie et du commerce, etc...). La nature des sources statistiques disponibles ne permet malheureusement pas d'analyser la consommation en détail à la fois suivant la nature des ménages et celle des produits. Aussi avons-nous préféré, en un premier stade, une analyse détaillée par catégories de biens et services plutôt que par groupes socio-professionnels, par tranches de revenus ou par régions.

L'intégration du tableau des consommations dans un cadre comptable présente un grand avantage : la cohérence interne du système permet une vérification des estimations retenues, des identités simples liant, pour chaque agent, les recettes et les dépenses, et, pour chaque produit, la production et les utilisations. Mais, en contre partie, la comptabilité nationale impose l'adoption d'un certain nombre de conventions. Ces conventions sont dictées, soit par une nécessité de cohérence logique du système, soit par les imperfections des sources statistiques existantes, soit, enfin, par le souci de rendre uniforme, ou au moins facilement comparables, les comptabilités nationales de pays différents. Dans les paragraphes qui suivent, nous résumerons les principales conventions adoptées en répondant aux deux questions suivantes :

- a) - qui sont exactement les ménages, c'est-à-dire de quels agents économiques mesure-t-on la consommation ?
- b) - quelles opérations économiques de ces agents convient-on de considérer comme une consommation ?

...../

2) Les ménages.

L'ensemble des personnes physiques se trouvant à un instant donné sur le territoire national peut être divisé en trois groupes d'importance très inégale :

- les "ménages" de résidents au sens strict du terme (qu'ils soient composés d'un ou de plusieurs membres).
- La population vivant dans les institutions : militaires du contingent stationnés en France, population des asiles, membres des communautés religieuses, prisonniers, etc....

La notion de population vivant dans les institutions ne se confond pas avec celle de population "comptée à part" utilisée dans les recensements. En effet, les élèves internes des établissements d'enseignement et les personnes en traitement temporaire dans un hôpital ou une clinique sont rattachés pour notre propos aux ménages dont ils sont membres. La caractéristique de la population vivant dans les institutions est d'être privée, de façon durable, en tout ou en grande partie, de l'initiative de ses dépenses. La consommation de la population des institutions est déterminée par les choix d'organismes administratifs publics ou privés, et n'obéit donc pas aux mêmes lois que la consommation des ménages.

- Enfin, la population présente sur le territoire national, comprend un certain nombre d'individus ou de ménages n'y résidant pas habituellement : touristes étrangers, travailleurs frontaliers ou saisonniers, membres du corps diplomatique ou des forces armées étrangères stationnées en France, etc.....

Le choix entre une définition restrictive ou extensive du groupe des ménages dépend du but qu'on poursuit. Si l'on s'intéresse surtout à l'utilisation des revenus des particuliers, il sera légitime de se limiter au premier groupe, c'est-à-dire aux ménages au sens strict du terme. Si l'on s'intéresse par contre à la façon dont la production française est répartie entre diverses utilisations : consommation des particuliers, consommation publique, investissements, exportations, variations des stocks, il sera légitime d'adopter une définition extensive. C'est ce que nous faisons ici : les chiffres que nous donnons indiquent la consommation territoriale totale, c'est-à-dire la valeur totale de la consommation effectuée par des personnes physiques sur le territoire français au cours de chacune des années considérées.

...../

3) Consommation, dépenses transferts.

Avant ainsi défini les agents économiques dont nous voulons étudier la consommation, il reste à définir avec précision ce que nous entendons par ce dernier terme. Ceci nous amènera à introduire un certain nombre de distinctions :

a) - Consommation territoriale et consommation nationale.

Deux séries de concepts peuvent être maniés parallèlement en comptabilité nationale : les concepts territoriaux et les concepts nationaux (1). Dans le premier cas, on retient les opérations qui ont eu lieu sur le territoire national, quels que soient les agents économiques qui y ont participé. Dans le second cas, on retient toutes les opérations effectuées par des résidents du pays (2) quel que soit le lieu de l'opération. Ayant décidé d'adopter l'optique territoriale, nous ne considérons pas comme consommation les opérations courantes sur biens et services opérées à l'étranger par des résidents français (par exemple les dépenses des touristes français à l'étranger). Nous considérerons ces opérations comme des transferts extérieurs au même titre que les exportations de capitaux.

La relation entre consommation territoriale et consommation nationale est d'ailleurs très simple :

Consommation nationale française = consommation territoriale française
- consommation en France par des résidents étrangers.
+ consommation à l'étranger par des résidents français

b) - Consommation et dépense.

La notion de consommation qu'il convient de retenir est plus large que celle de dépense de consommation. Elle comprend en effet des opérations économiques qui ne sont pas des transactions monétaires : autoconsommation, avantages en nature, etc.... Dans chaque cas, ces opérations doivent cependant faire l'objet d'une évaluation monétaire afin de pouvoir être traitées sur la même base que les achats de biens et de services. Cette convention suppose l'adoption d'hypothèses

...../

(1) - Cf. J. STUVEL : A System of National and Domestic Accounts; Economica, Août 1955, pp. 207-217.

(2) - On sait qu'en comptabilité nationale, le terme d'agent national désigne toujours un agent résident de façon habituelle sur le territoire du pays donné et non un agent ayant la nationalité juridique de ce pays.

de prix qui seront précisées dans les annexes, mais dont les principes seront indiqués ci-dessous. Par contre, certaines transactions monétaires des particuliers ne sont pas des dépenses de consommation, mais doivent être considérées comme des transferts. La distinction entre achat de services et transfert n'est cependant pas nette, et les conventions adoptées à ce sujet doivent être précisées avec soin.

Finalement, on retient dans la consommation des particuliers les éléments suivants :

Achats de biens et services. Tous les achats de biens et services par les particuliers sont considérés comme des achats courants et figurent donc dans la consommation, sauf les achats de terres et d'immeubles et les grosses réparations immobilières.

Dans le cas des achats d'occasion, seuls entrent en ligne de compte les achats à d'autres secteurs que les ménages, les achats d'un ménage à un autre s'annulant au cours de l'addition des comptes individuels. Ces achats d'occasion doivent évidemment être comptés nets des ventes d'occasion à d'autres secteurs.

Autoconsommation. On désigne par ce terme la consommation des produits de son activité par un entrepreneur individuel. En pratique, on se limite au cas de l'autoconsommation de produits alimentaires et de combustible (bois) par les exploitants agricoles. Selon une convention généralement adoptée, on évalue ces produits au prix à la ferme, c'est-à-dire au prix auquel l'exploitant vend le produit analogue en cas de commercialisation, et non au prix auquel il le paierait s'il devait se le procurer sur le marché local. Cette solution que nous adopterons n'est pas entièrement satisfaisante. Il peut être utile dans certains cas d'évaluer l'autoconsommation des agriculteurs au prix du marché rural, notamment lorsqu'on veut comparer leur revenu avec celui d'autres groupes sociaux.

De façon analogue à l'autoconsommation, on considère les propriétaires de leur logement comme des locataires fictifs, et on leur impute un loyer dont le mode précis de calcul sera précisé dans l'annexe convenable. Bien entendu, les charges financières d'accession à la propriété ne doivent pas être comprises au passif du compte d'affectation des propriétaires : ce serait un double emploi.

On discute la question de savoir si les activités économiques intérieures au ménage devraient être comptées. La convention générale dans les pays occidentaux est de les négliger, sauf dans le cas de la consommation des produits des jardins familiaux, que le S.E.E.F. introduit. Nous ne l'avons pas suivi sur ce point, les bases d'estimation de la production des jardins familiaux nous paraissant trop fragiles.

...../

Avantages en nature. Trois catégories d'avantages en nature peuvent être distinguées :

- la valeur de la consommation de la population des institutions dans tous les cas où elle n'a pas l'initiative des dépenses (ex : alimentation et habillement des militaires du contingent, etc...). Ce cas ne soulève aucune difficulté.
- les avantages en nature fournis par des entreprises à leur personnel. Seuls sont introduits les avantages individualisés. Les dépenses que font les entreprises pour l'agrément de l'ensemble de leur personnel (fonctionnement d'un club sportif, etc...) ne sont pas comprises.

Etant donné les difficultés d'estimation, on ne retient que les cas les plus importants : logement, nourriture, transport et combustible.

En contre partie, il ne faut pas considérer comme dépenses de consommation les dépenses à but strictement professionnel que peuvent engager des salariés (ex : achat d'outils individuels).

- Enfin, il y a le cas d'avantages en nature fournis, directement ou indirectement par le secteur public. On peut soit les considérer comme une dépense de biens et de services par le secteur public, soit comme la combinaison d'un paiement de transfert du secteur public et d'une consommation des particuliers. On adopte la première solution lorsqu'il s'agit d'une opération qui est en règle générale de la compétence du secteur public (ex : éducation nationale), et la seconde lorsqu'il s'agit de dépenses qui sont normalement à la charge des particuliers et exceptionnellement à la charge de l'Etat (ex : assistance médicale gratuite, valeur des réductions pour familles nombreuses dans les transports en commun, etc.....)

Dépenses de consommation et transferts.

Trois cas sont litigieux : les primes d'assurance (comptées nettes de des règlements de sinistres), les salaires du personnel domestique et les recettes nettes de la biterie nationale. Ces dépenses sont considérées comme des transferts par le S.E.E.F., pour des raisons de doctrine que nous n'avons pas cru pouvoir accepter. Nous préférons considérer ces dépenses comme des achats de services. Etant donné que ces postes sont faciles à isoler, la différence d'optique à peu d'importance. Il convient cependant d'en tenir compte en comparant les estimations de la consommation globale. En outre, une convention souvent adoptée conduit à ne pas tenir compte des activités illégales. Nous suivrons cette convention.

...../

Finalement, on voit que nous avons retenu une notion de la consommation qui est beaucoup plus extensive que celle des dépenses de consommation des particuliers (même si on y comprend l'autoconsommation). On repère la valeur de l'ensemble des consommations des personnes physiques présentes sur le territoire national en ajoutant aux dépenses des particuliers un ensemble de dépenses qui figurent normalement au compte d'affectation d'autres secteurs, le raccord étant fait par l'introduction d'un sensiblement assez complexe de transactions fictives. Il serait intéressant, dans ces conditions, de distinguer les dépenses dont l'initiative appartient effectivement aux particuliers de celles dont l'initiative appartient à d'autres agents économiques. Ce travail est en cours et les résultats en seront présentés dans un prochain numéro des "Annales de la consommation".

13 - les méthodes de mesure

1) La nature des estimations.

Le schéma théorique que nous avons esquissé dans la section précédente ne fournit aucune indication sur la façon dont les chiffres peuvent être calculés. La construction et l'addition des comptes de chaque agent économique sont en effet des fictions méthodologiques et on estime directement la consommation globale de chaque bien ou service.

Il s'agit toujours d'estimations approchées et non de mesures au sens strict du terme. En effet, les sources statistiques dont on dispose n'ont pas été conçues, en général, pour les besoins de la comptabilité nationale. Elles sont le sous-produit d'activités administratives, comme les statistiques fiscales, ou bien des instruments de gestion économique, comme les statistiques de production d'un secteur déterminé rassemblées par une organisation professionnelle. Les statistiques de base doivent donc être transformées pour être adaptées à leur objet nouveau. Cette transformation peut rarement reposer sur des bases objectives indiscutables, et fait toujours appel à l'intuition, au flair du statisticien et à sa connaissance du domaine qu'il explore.

...../

Aux erreurs propres des statistiques disponibles, qui ne mesurent jamais leur objet direct avec une précision absolue (1), s'ajoutent donc les incertitudes qui proviennent de la transformation et de la combinaison des données originales pour leur faire dire quelque chose de nouveau. Les estimations de la consommation globale sont donc, le plus souvent, des statistiques dérivées et non des statistiques de base.

Les inconvénients de cette situation sont cependant palliés de deux façons ; d'une part, des recoupements permettent d'étayer l'intuition du statisticien, l'estimation de nombreux postes pouvant être obtenue de manière différente en combinant des sources originales distinctes. D'autre part, des estimations comme celles que nous présentons doivent normalement être établies de façon indépendante par plusieurs auteurs, afin que la confrontation des résultats obtenus permette une critique réciproque fructueuse. Cette critique réciproque est une condition du progrès scientifique en tout domaine. Pour qu'elle puisse avoir lieu, il convient que les sources statistiques de base soient rapidement et largement diffusées, et qu'aucune estimation ne soit publiée sans être accompagnée d'indications suffisamment claires et détaillées sur les méthodes utilisées.(2)

2) Le principe des estimations.

La méthode idéale est d'établir pour chaque produit un bilan faisant apparaître d'un côté l'ensemble des disponibilités sur le territoire national : production, déstockages, importations, et de l'autre côté l'ensemble des utilisations : exportations, achats par les administrations publiques, consommation des ménages, utilisation en produits intermédiaires*, stockages. Si chacun des postes pouvait être déterminé isolément, même avec une erreur assez considérable, l'intégration des estimations dans un bilan permettrait, par cohérence, d'améliorer considérablement les chiffres les plus incertains.

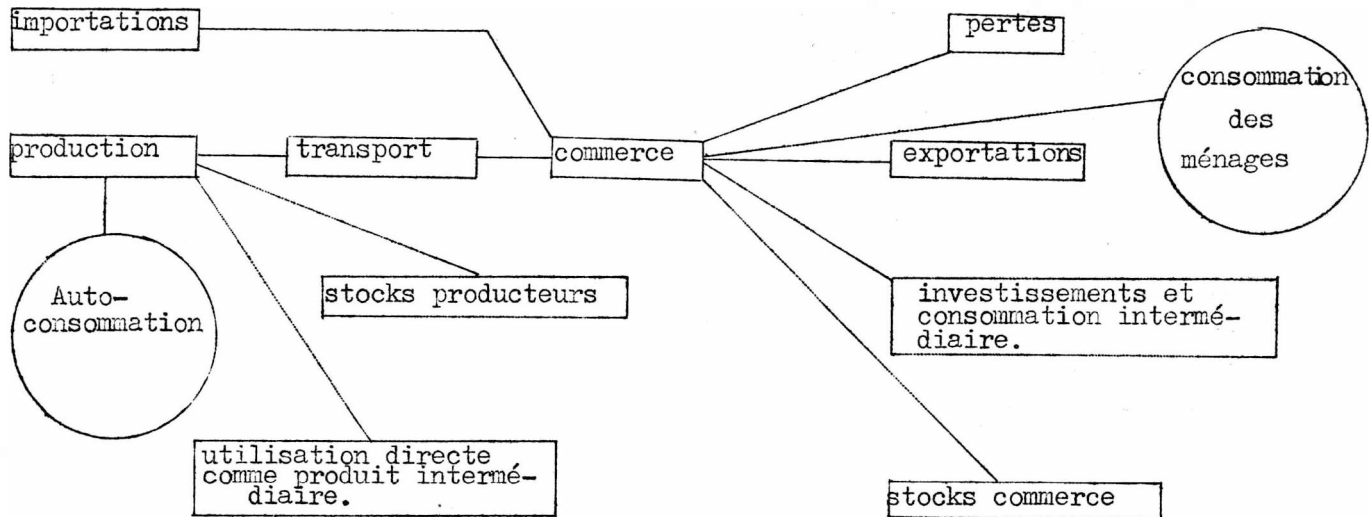
* - formation brute de capital.

...../

- (1) - Une remarque importante doit être présentée à ce sujet. Pour de nombreuses raisons, les statistiques de base sont parfois trop incertaines pour pouvoir répondre correctement à leur objet immédiat. Mais il ne faudrait pas faire de la précision d'une statistique un objectif unique, et se scandaliser de l'existence d'erreurs de mesure. Toute mesure, même dans les sciences physiques, est approchée et l'approximation ne dépend pas seulement des appareils de mesure. En effet, la précision se paie souvent très cher. Il convient donc d'estimer, dans chaque cas, quelle information minimum est nécessaire pour permettre de contrôler le phénomène considéré, et de ne pas rechercher de supplément d'information sans en comparer le coût et la rentabilité.
- (2) - Ceci permet d'attirer l'attention du lecteur sur l'excellent volume "Les Méthodes" du récent rapport sur les comptes de la Nation (op. cit.). Aucun chercheur indépendant ne peut plus arguer de l'absence d'informations pour renoncer à la critique des estimations qui lui sont soumises.

Cette méthode ne peut cependant pas être appliquée de façon générale, surtout pour les périodes récentes. En effet, les estimations directes de certains postes n'existent pas ou ne sont disponibles qu'avec beaucoup de retard. C'est en particulier le cas des variations des stocks. Dans ces conditions, l'établissement d'un bilan peut permettre l'estimation du poste inconnu comme résidu, mais n'améliore pas la précision des autres estimations. Aussi, est-il utile de joindre à ce bilan l'image de la filière qui relie la production (et les importations) aux utilisations finales, en indiquant tous les stades intermédiaires.

Dans un cas simple, cette filière peut prendre la forme suivante :



L'ensemble des statistiques disponibles fournit des indications sur la structure et le volume des flux en différents points. Mais ces indications sont souvent trop partielles, insuffisamment détaillées, ou trop tardives. Chaque source accroît, cependant, l'information dont on dispose, et on peut en général estimer sans trop d'incertitude quelle est la valeur du flux qui est seule compatible avec la totalité des renseignements disponibles. La confrontation détaillée de tous les renseignements obtenus à partir de ces différentes sources est très lourde, elle ne peut pas être faite pour chacune des années. Elle a été faite pour 1952, de façon indépendante, par le S.E.E.F., l'I.N.S.E.E. et le C.R.E.D.O.C. La mise en commun et la critique des premiers résultats obtenus par ces trois organismes ont permis une amélioration des estimations et un accord assez général sur des chiffres définitifs. Quelques différences d' subsistent pour certains postes. Elles sont irréductibles dans l'état actuel de nos connaissances et elles indiquent les domaines où la mise en oeuvre de nouveaux moyens d'investigation s'impose avec le plus d'urgence (le cas le plus typique est celui des fruits et légumes frais, dont la production et la consommation sont très mal connues). Dans d'autres cas, l'utilisation de méthodes entièrement différentes a fourni des résultats très voisins. On a admis que la précision de l'estimation était alors particulièrement bonne (c'est par exemple le cas des dépenses de viande).

...../

Pour les années voisines, on peut supposer que la structure des flux repérés ne s'est pas modifiée de façon trop considérable. On admet, dans ces conditions, que les variations de certaines des quantités partielles les mieux connues fournissent un indice satisfaisant des modifications de la consommation totale.

Les principales sources utilisées sont les suivantes , en remontant la filière des utilisations à la production :

- statistiques directes de consommation
- statistiques de distribution, qui repèrent soit les ventes au détail, soit des transactions à un stade intermédiaire (ex : ventes de farine aux boulangers)
- statistiques de transport
- statistiques de production, en quantité physique ou en valeur.
- enfin, les statistiques douanières permettent de corriger les estimations de la balance du commerce extérieur.

Les annexes par groupes de produits expliqueront dans le détail l'utilisation qui a été faite dans chaque cas de ces différentes sources. Nous nous bornerons dans les paragraphes suivants à indiquer en termes généraux les problèmes que pose leur utilisation.

3) Les statistiques directes de consommation.

La méthode la plus directe pour estimer la consommation des particuliers consiste à leur demander de tenir des comptes, ou à les interroger sur leurs dépenses au cours d'une période récente. Bien entendu, on ne peut interroger tout le monde, et on est obligé de procéder par sondage en étudiant avec soin les dépenses d'un échantillon convenablement choisi de ménages. On extrapole ensuite les résultats obtenus, en tenant compte des différences de comportement observées entre les consommateurs suivant leur revenu ou leur milieu social.

Cette méthode présente un intérêt particulier : elle représente en effet le seul exemple de statistique de base conçue directement pour la mesure de la consommation.

L'utilisation et la réalisation de ces sondages soulèvent cependant un certain nombre de difficultés.

...../

Le première est leur coût. Pour obtenir des résultats satisfaisants, il convient d'interroger avec soin 10.000 à 30.000 ménages environ. Comme le nombre de questions qu'on peut poser dans une même enquête est limité, on est obligé d'exécuter séparément des enquêtes générales permettant de déterminer la structure d'ensemble des dépenses sans trop descendre dans le détail (une centaine de postes est proche du maximum), et des enquêtes partielles étudiant avec beaucoup plus de détails des dépenses particulières (l'habillement par exemple). En même temps que coûteuses et lourdes, ces enquêtes sont en outre longues à exécuter et à dépouiller. Cet inconvénient devrait cependant s'éliminer assez rapidement : l'utilisation régulière des sondages pour l'estimation de divers postes de la comptabilité nationale présente encore un caractère expérimental dans la plupart des pays. Lorsque la méthode sera au point, on pourra normalement espérer une importante réduction des délais d'exploitation, qui, devraient facilement être réduits d'une année au plus à quelques mois.

La seconde difficulté vient de ce qu'on ne peut pas déterminer la marge d'erreur des estimations obtenues. Aux erreurs d'échantillonnage, qu'on peut évaluer en partant de la théorie de l'estimation statistique, s'ajoutent les erreurs de transcription, les refus partiels de réponse ou les réponses volontairement erronées, etc... L'expérience montre que ces difficultés ne sont pas insurmontables, mais les erreurs systématiques observées dans certains cas (dépenses de tabac et d'alcool en particulier) indiquent que la méthode ne peut être ni unique, ni universelle. Dans l'état actuel de l'information statistique, les sondages sont cependant la seule méthode pour déterminer pratiquement l'autoconsommation, et une des meilleures méthodes dans le cas des dépenses alimentaires et des services.

La dernière difficulté vient de ce que l'extrapolation d'un sondage ne donne d'estimation que de la consommation des ménages. Il faut donc utiliser d'autres sources pour estimer la consommation de la population des institutions et des étrangers séjournant temporairement en France.

4) Les statistiques de distribution (détail).

Ces statistiques sont de deux sortes. D'une part, des statistiques fiscales sur le chiffre d'affaires dans les diverses branches du commerce de détail. Elles apportent peu de renseignements en général, car elles sont très tardives et affectées par des pourcentages variables de fraude. En outre, le grand nombre de commerces multiples limite encore plus leur utilité.

...../

On a d'autre part, des indices rapides des variations du chiffre d'affaires dans un certain nombre de branches. Ces statistiques fournissent des renseignements inestimables sur l'évolution à court terme des consommations. Elles reposent malheureusement sur des échantillons de détaillants encore trop peu nombreux et représentatifs pour qu'on puisse les utiliser sans précautions. Leur qualité s'améliore cependant assez rapidement.

5) Les statistiques de production.

a) - En valeur. Les Statistiques fiscales donnent avec beaucoup de retard une estimation du chiffre d'affaires des producteurs. Leur utilisation est délicate à cause de la fraude, qui est variable d'un secteur à l'autre, et à cause des interlivraisons de produits intermédiaires entre entreprises de la même branche. Il est souvent difficile, dans ces conditions, de passer du chiffre d'affaires fiscal à la valeur de la production finale de la branche. Ayant la production finale, on la décompose suivant les utilisations, les variations des stocks étant l'élément le plus incertain. On obtient ainsi la valeur au prix producteur de la part de la production qui compose la consommation des particuliers. On majore ce chiffre d'un pourcentage correspondant aux marges moyennes de commercialisation pour obtenir la valeur des dépenses au prix de détail.

b) - En volume. Enfin, on utilise très largement des statistiques du volume physique de la production, afin de déterminer la quantité de chaque bien qui est disponible au cours de la période. Ces statistiques de production sont de qualité très variable suivant les secteurs, et il n'est pas possible en général de se borner aux statistiques du produit final, les statistiques relatives aux disponibilités en matières premières ou en certains produits intermédiaires étant souvent meilleures. Ainsi dans le cas des articles d'habillement, on dispose de meilleurs renseignements sur la production de filés et de tissus que sur la production d'articles finis. L'estimation de la production d'articles d'habillement doit donc résulter d'une étude comparée de l'activité, à différentes dates successives, des différents stades de la production, compte-tenu des variations de stocks à chaque stade.

On obtient ainsi le flux réel de produits finis sortant de chaque secteur. On doit alors adopter un certain nombre d'hypothèses cohérentes sur la part de la production qui va aux particuliers ainsi que sur le prix moyen d'achat.

...../

Ces hypothèses sont difficiles à établir dans le cas de secteurs dont la production comporte un grand nombre d'articles finis différents, surtout s'ils peuvent indifféremment servir à des usages industriels ou ménagers. C'est par exemple le cas de la quincaillerie et de l'ameublement. Dans d'autres cas, la production est relativement homogène et bien connue, mais la part qui est achetée par les particuliers ne peut être isolée que de façon approximative : c'est par exemple le cas des voitures automobiles ; la production en est parfaitement connue, mais on ne peut déterminer qu'assez arbitrairement quelle part de cette production sert à des usages strictement personnels, et doit donc être comptée dans la consommation des particuliers.

Ainsi, l'utilisation des sources disponibles soulève des difficultés sérieuses. Ces difficultés sont cependant très atténuées par l'utilisation simultanée de renseignements d'origine distincte, et les incertitudes les plus graves portent heureusement aussi sur l'estimation de postes relativement peu importants. En résumé, on peut admettre que l'estimation de la consommation globale est bonne, ainsi que sa ventilation par très grands postes. Par contre, l'estimation de certains postes particuliers peut reposer sur des bases quelquefois fragiles, et doit donc être utilisée avec certaines précautions. Ceci vaut à fortiori pour les estimations en francs constants. On a divisé les estimations en francs courants par des indices de prix qui sont moins incertains dans le cas de grands groupes de dépenses que dans le cas de nombreux postes individuels.

C-les résultats

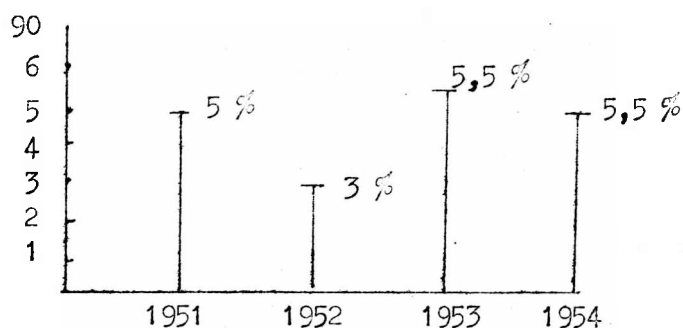
1 - Evolution d'ensemble.

Le tableau qui forme la seconde partie de cette étude indique l'évolution aux prix courants et aux prix de 1952 de la consommation d'une cinquantaine de groupes de biens et de services. Le tableau appelle quelques commentaires d'ordre économique.

En termes réels (aux prix de 1952), la consommation globale a augmenté de 20 % de 1950 à 1954. La population s'étant accrue de quelque 3 % durant la période, la consommation réelle par tête a augmenté de 16 à 17 %, ce qui est considérable. Mais l'évolution n'a pas été régulière. De 1950 au milieu de 1952, l'augmentation du volume de la consommation s'est accompagnée d'une hausse rapide des prix, environ 15-20 % de 1950 à 1951 et 10-15 % de 1951 à 1952. La stabilisation de 1952 a freiné le progrès économique, l'effort en étant plus sensible sur les consommations de produits industriels que sur les consommations alimentaires. A partir de 1952, enfin, la consommation globale a augmenté à un rythme rapide, mais les prix sont restés stables dans l'ensemble, une légère hausse des prix des produits industriels étant compensée par une baisse des prix alimentaires de l'ordre de 2,5 %. Le graphique

...../

ci-dessous indique le pourcentage d'augmentation de la consommation réelle de chaque année par rapport à la précédente :



L'augmentation de la consommation globale s'est accompagnée de modifications sensibles dans la répartition des dépenses entre les différents produits. On sait que la consommation des différents biens n'augmente pas à la même vitesse quand le revenu s'élève. Le maintien du progrès économique exige donc des modifications constantes dans la structure de la production finale afin de l'adapter aux choix des consommateurs. Si ces adaptations ne se font pas ou se font avec trop de retard, des tensions sur les prix se manifesteront dans certains secteurs cependant que l'activité stagnera dans d'autres, et l'ensemble de ces déséquilibres freinera ou bloquera rapidement le progrès de l'économie. Le tableau ci-dessous met en lumière les modifications intervenues de 1950 à 1954, en les mesurant aux prix de 1952 et aux prix courants :

Composition de la consommation par groupe de produits
en 1950 et 1954 (pourcentages)

	Aux prix de 1952			Aux prix courants		
	1950	1954	Différence	1950	1954	Différence
Alimentation	40,9 %	39,4 %	- 1,5 %	41,5 %	38,3 %	- 3,2 %
Boissons alcoolisées, Tabac	9,0	8,5	- 0,5	10,7	8,9	- 1,8
Habillement	13,5	13,6	+ 0,1	14,4	13,3	- 1,1
Logement	14,5	14,5	0	13,0	15,1	+ 2,1
Hygiène et soins	7,0	7,7	+ 0,7	6,2	7,9	+ 1,7
Transports	5,0	6,0	+ 1,0	4,6	6,1	+ 1,5
Divers	10,1	10,3	+ 0,2	9,6	10,4	+ 0,8
Total	100	100	0	100	100	0

...../

On voit que la part de l'alimentation, des boissons alcoolisées et du tabac a diminué en termes réels, la part de tous les autres biens et services ayant augmenté. L'augmentation relative a été particulièrement sensible dans le cas des dépenses de santé et des transports. L'examen des chiffres plus détaillés indique que l'augmentation de la part de ces deux postes a été surtout due aux achats de produits pharmaceutiques (traduisant le recours généralisé à des thérapeutiques coûteuses) et aux achats de véhicules individuels.

Si l'on passe aux estimations aux prix courants, les modifications de la structure des consommations sont encore plus accusées. En effet, les produits dont la demande a le moins augmenté ont vu leurs prix relatifs baisser. C'est le cas des produits alimentaires, des boissons alcoolisées et de l'habillement. La seule exception apparente est le logement : la part des dépenses de logement, stable à prix constants, a augmenté aux prix courants par le seul effet de la hausse légale des loyers des anciens logements.

L'évolution précédente est normale et tout indique qu'elle se poursuivra si l'augmentation assez rapide du niveau de vie des français se maintient. La part des dépenses alimentaires est notamment beaucoup plus élevée en France que dans les pays de structure économique comparable et sa diminution est normale. Si la consommation réelle globale continuait à s'accroître de 5 % par an jusqu'à 1960, il serait raisonnable de prévoir que le pourcentage des dépenses d'alimentation serait alors d'environ 35 % à prix constants et de l'ordre de 33 % si la baisse des prix alimentaires se poursuivait au rythme actuel.

2 - Les consommations alimentaires.

Si la part des dépenses alimentaires a diminué, leur composition s'est aussi considérablement modifiée. Cette modification traduit une double évolution : d'une part, l'augmentation de la part des viandes et poissons, d'autre part, le passage vers des produits de qualité supérieure, les dépenses (à prix constants) augmentant ainsi plus vite que les quantités consommées (1). Ces évolutions sont lentes, mais en grande partie irréversibles. Leur étude plus détaillée sera indispensable à l'établissement d'une politique agricole satisfaisante.

...../

(1) - Cette évolution n'apparaît pas dans le tableau simplifié, mais peut s'observer à la lecture des annexes. Par exemple, la consommation de biscottes a augmenté plus vite que la consommation de pain ; le beurre fermier cède progressivement la place au beurre laitier ; les achats de morceaux à rôtir passent de 65 à 68 % des achats totaux de viande de boeuf, etc...

Le tableau suivant résume cette évolution :

Structure des dépenses alimentaires
(Prix de 1952)

	1950	1954	Différence	Volume 1950 = 100
Pain et produits à base de céréales	14,5 %	13,2 %	- 1,3 %	106
Fruits et légumes	19,3	18,0	- 1,3	109
Viandes et poissons	32,7	35,3	+ 2,6	125
Produits laitiers, oeufs, corps gras	23	23,7	+ 0,7	120
Autres produits	10,5	9,8	- 0,7	110
Total	100	100	0	116

On voit que la part des produits animaux et des corps gras, évaluée aux prix de 1952, est passée de 55,7 à 59,1 % (1).

Une étude précédente du C.R.E.D.O.C. avait tenté d'établir la modification des diverses dépenses de consommation sous l'hypothèse d'une augmentation de 23 % de la consommation globale (2). Dans le cas des produits alimentaires ces perspectives ne tenaient compte que de l'augmentation postulée du revenu, la date de départ n'important donc pas. En modifiant les chiffres obtenus pour tenir compte d'une augmentation de la consommation globale de 20 % au lieu de 23 %, on obtient des perspectives qu'on peut comparer avec l'évolution observée :

	Prévu	Réalisé
Viandes	119,5	125
Pain, céréales	104	106
Produits laitiers	118	120
TOTAL ALIMENTATION	114,5	116

...../

-
- (1) - Aux prix courants, l'évolution est moins sensible, la part des produits animaux passant de 56,3 à 57,4. Ceci provient d'une baisse sensible des prix des produits laitiers et des corps gras par rapport à l'ensemble des prix alimentaires que la hausse relative du prix de la viande n'a pas entièrement compensée.
- (2) - Perspectives sur l'évolution de la consommation des particuliers de 1952 à 1957. C.R.E.D.O.C., Juin 1955.

On voit que l'évolution observée pouvait être prévue dans ses grandes lignes en partant de la connaissance qu'on possède maintenant sur le comportement des consommateurs. Par contre, l'augmentation de la consommation de viandes a été quantitativement plus importante qu'on pouvait le prévoir. C'est probablement l'enseignement le plus important de l'évolution récente des dépenses alimentaires.

3 - Les consommations non alimentaires.

Des modifications importantes se sont aussi manifestées dans la structure de la consommation de produits industriels et de services. Aux prix de 1952, ces consommations ont augmenté en moyenne de 25 %, mais on observe d'importants écarts entre l'évolution de postes particuliers :

1950-1954 - Variations des dépenses (aux prix de 1952) (en pourcentage)

- Bois, charbon	- 1 %
- Transports urbains	+ 1 %
- Textiles d'habillement	+ 20 %
- Textiles d'ameublement	+ 39 %
- Utilisation de véhicules individuels	+ 57 %
- Achats de véhicules individuels	+ 82 %

On voit que les écarts sont encore plus marqués que dans le cas de l'alimentation. Ces évolutions sont cependant beaucoup moins faciles à expliquer par un schéma simple que celles des postes alimentaires. La seule tendance dominante est l'accroissement très rapide de la consommation de biens durables produits par les industries mécaniques et électriques et des biens d'équipement du logement (meubles, literie, et tissus d'ameublement). Nous reportons le lecteur au texte des annexes pour des renseignements plus détaillés. Une précaution doit cependant être indiquée ici. Dans le cas de l'alimentation, les estimations aux prix de 1952 proviennent d'estimations originales en quantité, et sont donc aussi précises que les estimations aux prix courants. Dans le cas des produits industriels, par contre, les estimations originales sont le plus souvent obtenues en valeur aux prix courants. Les estimations aux prix de 1952 résultent de l'utilisation d'indices de prix qui sont assez imprécis et peuvent introduire d'autant plus d'erreurs qu'on descend plus dans le détail. Les évolutions citées dans ce paragraphe ne peuvent donc indiquer qu'un ordre de grandeur de l'évolution des consommations en volume.

TABLEAU GENERAL

de la

CONSOMMATION des PARTICULIERS
de 1950 à 1954

CONSOMMATION DES PARTICULIERS DE 1950 A 1954

En milliards de francs

	VALEUR EN FRANCS COURANTS					VALEUR AUX PRIX DE 1952				
	1950	1951	1952	1953	1954	1950	1951	1952	1953	1954
I - ALIMENTATION										
Produits à base de céréales	387	467	538	549	543	523	543	538	543	553
Produits à base de sucre et de cacao	159	171	189	199	201	205	197	189	210	208
Légumes	407	414	496	496	508	502	500	496	522	524
Fruits	126	170	223	235	259	193	187	223	226	233
Viandes fraîches - Volailles	612	795	896	910	1002	860	853	896	953	1044
Charcuterie, triperie, conserves de viande	157	165	247	275	266	205	177	247	276	298
Poissons, crustacés	95	111	132	144	153	123	125	132	142	139
Produits laitiers, oeufs	596	702	739	816	802	699	732	739	803	821
Corps gras autres que le beurre	104	142	134	132	132	130	131	134	149	173
Boissons non alcoolisées	22	27	34	35	38	28	30	34	35	37
Divers	110	141	160	165	179	146	150	160	164	168
TOTAL :	2775	3305	3788	3956	4083	3614	3625	3788	4023	4198
2 - BOISSONS ALCOOLISEES - TABACS										
Vins, bière, cidre	426	437	510	510	555	454	492	510	514	535
Spiritueux	131	144	156	165	177	154	158	156	154	149
Tabacs et allumettes	158	172	206	217	217	195	205	206	215	215
TOTAL :	715	753	872	892	949	803	855	872	883	899
3 - HABILLEMENT										
Vêtements				593					599	
Lingerie, chemiserie, bonneterie	{ 714	{ 962	{ 995	293	{ 1072	{ 892	{ 1005	{ 995	318	{ 1092
Matières premières et fournitures vêtements				110					115	
Chaussures et articles chaussants	146	170	185	185	194	183	175	185	191	204
Chapeaux, gants, accessoires d'habillement	28	35	39	34	35	30	36	39	33	36
Travaux à façon et autres services	72	88	103	110	115	98	100	103	113	118
TOTAL :	960	1255	1322	1325	1416	1203	1316	1322	1371	1450
4 - LOGEMENT										
Meubles	73	118	143	145	157	113	136	143	150	170
Tapis, literie, tissus d'ameublement	78	99	107	122	131	100	105	107	128	139
Equipement ménager et articles de ménage	109	155	175	186	199	162	183	175	193	207

Eau, gaz, électricité	87	122	152	167	181	139	144	152	166	180
Bois, charbons, combustibles pétroliers	129	175	208	199	198	199	215	208	204	197
Produits d'entretien divers	72	108	111	117	121	105	102	111	124	131
Loyers et charges, chauffage collectif	138	171	226	258	312	208	212	226	227	255
Réparation et entretien	69	87	100	110	117	104	104	100	111	110
Services domestiques	117	151	176	182	218	175	174	176	167	176
TOTAL :	872	1186	1398	1486	1634	1305	1375	1398	1470	1565
5 - HYGIENE ET SOINS										
Objets de toilette, article d'hygiène, parfumerie	48	60	71	80	87	72	66	71	85	91
Pharmacie, lunetterie, orthopédie	86	114	146	173	193	124	142	146	177	197
Services de santé	232	302	392	437	486	357	367	392	428	456
Services de propreté et d'esthétique	46	50	65	69	75	73	60	65	65	71
TOTAL :	412	526	674	759	841	626	635	674	755	815
6 - TRANSPORTS										
Achats de voitures automobiles	41	74	92	94	105	58	76	92	96	108
Achats d'autres véhicules individuels	35	54	72	71	84	49	58	72	73	86
Dépenses d'utilisation des véhicules	94	130	155	186	216	133	142	155	187	209
Transports urbains	47	57	68	71	74	72	68	68	71	73
SNCF (et autres chemins de fer interurbains)	51	57	74	79	83	63	69	74	70	74
Autres transports interurbains	30	39	46	46	47	41	47	46	44	43
PTT	27	32	35	35	40	30	35	35	35	40
TOTAL :	325	443	542	582	649	446	495	542	576	633
7 - CULTURE ET LOISIRS										
Radio, télévision, disques et musiques	23	33	33	36	41	33	39	33	37	42
Photographie et autres travaux artistiques	9	10	12	13	13	13	11	12	13	13
Journaux et livres	95	130	153	160	168	138	144	153	142	149
Papeterie et articles divers	42	55	70	74	81	63	66	70	77	85
Enseignement privé	29	38	45	46	47	42	45	45	44	44
Spectacles, sport, tourisme	42	53	59	64	70	61	68	59	61	64
Loterie et jeux de hasard	13	19	24	25	29	23	29	24	23	26
TOTAL :	253	338	396	418	449	373	402	396	397	423
8 - HOTELS - RESTAURANTS - CAFES										
	230	295	365	385	410	328	343	365	377	394
9 - DEPENSES DIVERSES										
Autres produits	96	124	148	158	161	113	129	148	169	184
Autres services	69	89	102	110	111	88	94	102	114	107
TOTAL :	165	213	250	268	272	201	223	250	283	291
TOTAL GENERAL :	6707	8314	9607	10071	10703	8899	9269	9607	10135	10668

NOTES SUR LE TABLEAU

Les méthodes d'estimation et le détail des postes sont exposés dans la série d'annexes qui forme la troisième partie de cette étude. Le tableau précédent résulte du regroupement de postes individuels. Chaque poste est repéré par un numéro qui correspond à sa place dans une nomenclature des biens et services de consommation établie par le C.R.E.D.O.C. sur une base décimale. Cette nomenclature sera publiée ultérieurement.

A - DEFINITIONS. -

CLASSE 1 : ALIMENTATION.

Les chiffres comprennent l'auto-consommation des agriculteurs évaluée aux prix à la production, ainsi que les achats des restaurants, cafés et autres collectivités évalués aux prix de détail.

- 11 - Produits à base de céréales. Pain, pâtes alimentaires, farines et semoules, biscuits et biscottes, produits de régime et petits déjeuners, pâtisserie.
- 12 - Produits à base de sucre et de cacao. Sucre, chocolat, confiserie de sucre et de chocolat, miel, confitures industrielles.
- 13 - Légumes. Tous légumes frais et secs, y compris les conserves de légumes.
- 14 - Fruits. Tous fruit frais et secs, y compris les conserves de fruits.
- 15 - sauf 156 et 158 - Viandes fraîches, volailles. Viandes vendues sans avoir subi de transformation industrielle ou artisanale. Ce poste ne comprend pas la triperie et les abats.

- 156 et 158. - Charcuterie, Triperie, conserves de viandes. Viandes faisant l'objet de transformations diverses. Les ventes de porc frais en sont donc exclues.
- 16 - Poissons, crustacés. y compris coquillages et conserves de poissons
- 17 - Boissons non alcoolisées : Eaux minérales, limonades et sodas, jus de fruits, etc.....
- 18 - Divers. Café, thé, potages, sel, vinaigre, moutarde, épices, etc...

CLASSE 2 : BOISSONS ALCOOLISEES, TABACS.

- 211 - 214 - 215- Vin, bière, cidre. Ne comprend pas les vins apéritifs (portos, roussillons, etc....)
- 212 - 215- Spiritueux. Apéritifs de vins et d'alcools, eaux de vie et liqueurs
- 216 - Tabacs. y compris les allumettes.

CLASSE 3 : HABILLEMENT.

- 311 - 312 - Vêtements. Tous vêtements, masculins et féminins sauf ceux dont l'étoffe a été fournie par le client.
- 313 - Lingerie, bonneterie, chemiserie. Sous-vêtements, chemises, chemisiers et corsages, accessoires d'habillement (écharpes, cravates). On y a joint les couches et layettes.
- 317 - Matières premières et fournitures pour vêtements. tous produits textiles achetés par les particuliers pour la confection et la réparation (laines à tricoter, tissus au mètre, etc...)
- 315 - Chaussures et articles chaussants. y compris les fournitures pour réparations à domicile (cuirs, semelles et talons de caoutchouc, etc....)
- 316 - Chapeaux, gants, accessoires d'habillement. on ne trouvera ici que les accessoires non textiles.
- 331 à 335 - Travaux à façon et autres services. Frais de façon et de réparation des vêtements, teinturerie et blanchisserie, frais de cordonnier.

...../

CLASSE 4 : LOGEMENT.

- 4111 - 4112 - Meubles. Tous meubles à usages domestiques en bois ou non, sauf la literie.
- 411 - sauf 4111 et 4112 - 412 - 413 - Tapis, literie, tissus d'ameublement. Tapis, sommiers, matelas, traversins, oreillers, couvertures, linge de maison, tissus d'ameublement.
- 414 - 415 - 416 - Matériel ménager et articles de ménage. Tous appareils de chauffage et de cuisine, réfrigérateurs et appareils électro-ménagers, machines à coudre, petit matériel électrique, articles de ménage, dont vaisselle et coutellerie, petit outillage et outils de jardinage.
- 421 - 422 - 423 - Eau, gaz, électricité. Comprend les gaz en bouteilles et le gaz naturel.
- 424 - 425 - 426 - Bois, charbon, combustibles liquides. y compris le fuel-oil domestique, le pétrole et l'alcool à brûler.
- 427 - 428 - Produits d'entretien et divers. Savons, lessives et détersifs, autres produits d'entretien.
- 431 - 432 - Loyers et charges, chauffage collectif. y compris le loyer fictif des logements habités par leur propriétaire.
- 433 - 436 - Réparations et entretien. Réparations et entretien des meubles, réparations locatives et gros entretien des immeubles.
- 434 - Services domestiques. Salaires des femmes de ménage et gens de maison, y compris la cotisation patronale de Sécurité Sociale.

CLASSE 5 : HYGIENE ET SOINS.

- 511 - 521 - Objets de toilette, articles d'hygiène et parfumerie. Brosserie, tabletterie, coutellerie de toilette dont les lames de rasoirs, parfumerie, y compris les savons de toilette.
- 512 - 522 - Pharmacie, lunetterie, orthopédie. y compris les appareils pour sour la pharmacie vétérinaire utilisée pour les animaux domestiques.

...../

532 - 533 - Services de santé. Ce poste comprend :

- a) - le paiement des services des médecins et des auxiliaires médicaux (masseurs médicaux, sages-femmes, etc...)
- b) - les frais d'hospitalisation et de cure.
- c) - l'ensemble des avantages en nature d'ordre médical et sanitaire fournis par l'Etat et par les collectivités publiques ; nous n'avons pas pu en isoler les produits pharmaceutiques.

Les remboursements de la Sécurité Sociale ne sont pas déduits.

531 - Frais d'hygiène et d'esthétique. Dépenses de coiffeurs, bains douches, masseurs non médicaux, esthéticiens, etc.....

CLASSE 6 : TRANSPORTS, COMMUNICATIONS.

611 - Achats de voitures automobiles. Estimation de la valeur des voitures automobiles achetées par les particuliers pour leur usage personnel.

612 - 613 - 614 - Achats d'autres véhicules individuels. Motos, scooters, motocycles et cycles, avions, bateaux de plaisance.

621 - 622 - 623 - 636 - Dépenses d'utilisation des véhicules. Carburants, lubrifiants, pneumatiques, frais de réparation d'entretien de garage -

633 - 634 - Transports urbains. Transports en commun de ville et de banlieue, taxis et véhicules de location.

631 - S.N.C.F. et autres chemins de fer interurbains. Transport des personnes et frais d'expédition des bagages. Ne comprend que les voyages des particuliers à titre personnel.

632 - 635 - 637 - Autres transports interurbains. Transports routiers, maritimes ou aériens, déménagements et garde-meubles.

638 - P.T.T. - y compris les services financiers (chèques postaux, mandats, etc....)

...../

CLASSE 7 : CULTURE ET LOISIRS.

- 711 - 712 - 715 - Radio, télévision, disques et musique. Y compris phonographes électrophones, instruments de musique et musique imprimée.
- 713 - 723 - Photographie et travaux artistiques. Y compris le cinéma d'amateur (achats d'appareils, fournitures, travaux).
- 714 - 721 - Journaux et livres. Livres, brochures, périodiques, gravures, images et reproduction photographiques.
- 716 - 717 - 718 - Papeterie et articles divers. Papeterie, jeux, jouets, articles de sport et de camping, articles de fumeurs, de bureau, etc....
- 731 - Enseignement. Il s'agit uniquement de l'enseignement privé et des frais d'internat de l'enseignement public.
- 732 - 734 - 735 - Spectacles, sports, tourisme. Comprend les dépenses nécessitées par la pratique des sports et les dépenses de tourisme autres que les frais d'hôtels, de restaurants et de transports.
- 733 - Loteries et jeux de hasard. Loterie Nationale, P.M.U., etc....

CLASSE 8 : HOTELS, RESTAURANTS, CAFES.

- 831 - 832 - 833 - Estimation des services rendus par les hôtels, restaurants et cafés, nets de la valeur des denrées alimentaires et boissons (Cf. Classes 1 et 2).

CLASSE 9 : DEPENSES DIVERSES.

- 911 à 915 - 921 et 922 - Autres produits : horlogerie, bijouterie, maroquinerie, articles de voyage, achat d'animaux, fleurs, plantes et graines.
- 931 à 936 - Autres services. Assurances y compris les assurances automobiles frais bancaires et financiers, frais de justice et frais d'intermédiaires divers : frais de cérémonie et services artistiques.

...../

B - EVALUATIONS AUX PRIX DE 1952. -

Ces évaluations ont été obtenues de deux façons différentes, suivant les postes.

- a) - Lorsque la base de l'estimation résulte de statistiques de production en volume, les chiffres de chaque année ont été multipliés successivement par les prix moyens courants et les prix moyens de 1952. C'est le cas général pour l'alimentation et les boissons alcoolisées, l'exception pour les autres postes.
- b) - Lorsque la base de l'estimation résulte de statistiques de valeur (chiffre d'affaires, etc. .) les évaluations en francs courants ont été corrigées d'un indice de prix approprié pour les ramener aux prix de 1952.

LES METHODES D'ESTIMATION

CLASSE I - ALIMENTATION

10 - Généralités

Les consommations alimentaires ont été estimées en général à partir de renseignements portant sur le volume physique de la production. La principale enquête par sondage sur les dépenses des ménages qu'on a utilisée, effectuée par l'I.N.S.E.E. en Novembre-Décembre 1951, était trop restreinte pour que son utilisation permette autre chose qu'une confirmation de la vraisemblance de certaines des estimations obtenues à partir de la production.

Nous présenterons ici quelques remarques sur la façon dont on est en général passé de l'estimation du volume de la production à la valeur de la consommation.

Le volume de la production d'un produit donné est d'abord corrigé du solde du commerce extérieur et éventuellement des variations des stocks et des pertes en cours de transport ou de conservation. On obtient ainsi le volume utilisé au cours de la période. Certaines denrées alimentaires pouvant servir de matières premières à des industries transformatrices (sucre utilisé par les chocolateries, oeufs et lait par la pâtisserie et la biscuiterie, etc...), on estime la quantité correspondante afin d'obtenir par différence le volume de la consommation des particuliers.

Pour passer de ce volume à la valeur de la consommation, il faut adopter une série d'hypothèses sur les prix. Ces hypothèses doivent tenir compte des éléments suivants :

...../

1° - Les qualités : Les statistiques de production ne se rapportent pas en général à un produit homogène, mais à un ensemble de qualités dont les prix peuvent être très différents. On estime, par exemple, la quantité de fromage à partir de la quantité de lait utilisée, or, il existe plusieurs centaines de variétés de fromages dont les prix au kilog varient du simple au double. Dans certains cas, l'importance relative des différentes qualités est assez bien connue, ou les différences de prix d'une qualité à l'autre sont assez faibles pour éliminer la difficulté. Dans d'autres cas, par contre, on est obligé d'utiliser un prix moyen assez arbitraire, qui peut introduire une erreur assez considérable.

2° - Les variations de prix : Pour certains produits, les variations saisonnières des prix sont importantes. L'utilisation d'un prix moyen pour l'année ne se justifie alors que dans le cas où le volume de la consommation varie peu d'une époque de l'année à l'autre. Sinon, il convient de répartir le volume de la consommation entre des périodes suffisamment courtes pour que les prix puissent être considérés comme stables. Or, cette ventilation ne peut être faite qu'assez grossièrement, les renseignements dont on dispose sur les variations saisonnières des consommations n'étant pas suffisants. On sait cependant que ces variations sont faibles quand on considère des groupes assez larges de produits (ensemble des légumes frais, ou ensemble des fruits frais, par exemple). Il est alors légitime d'utiliser un prix moyen pour l'ensemble de l'année. Par contre, les estimations de postes particuliers que nous donnerons dans les annexes suivantes doivent parfois être considérées comme assez peu sûres. C'est notamment le cas des estimations de la consommation de variétés isolées de fruits ou de légumes. Des remarques analogues s'appliquent aux différences régionales de prix, qui sont mal connues. On sait cependant qu'elles sont trop faibles pour introduire une erreur considérable.

3° - Les catégories de consommation : Enfin, toutes les denrées alimentaires ne sont pas achetées par des ménages au prix de détail. Il convient en effet de distinguer l'autoconsommation des exploitants agricoles, la consommation de la population des institutions et les achats des hôtels, restaurants, cantines, etc... Nous avons adopté les conventions suivantes :

a) - autoconsommation des exploitants agricoles. Nous avons évalué le volume de l'autoconsommation de chaque produit et, suivant la convention habituelle, nous l'avons évalué au prix moyen à la production.

b) - population des institutions. La valeur des denrées alimentaires consommées par cette population devrait être estimée au prix d'achat par les collectivités qui l'alimentent (intendance, administration pénitentiaire, etc...). Ce prix est notablement inférieur au prix de détail.

Faute de renseignements, nous n'avons cependant pas distingué cette consommation de celle des ménages, ce qui signifie que nous l'avons évaluée au prix de détail, introduisant ainsi une erreur par excès. Cette erreur est cependant très faible. Les achats de denrées alimentaires par les institutions représentaient environ 36 milliards de francs en 1952 ; l'erreur qui consiste à utiliser les prix de détail est donc certainement inférieure à 10-12 milliards, c'est à dire négligeable par rapport à l'erreur de mesure sur l'ensemble des consommations alimentaires.

...../

c) - consommations dans les restaurants, hôtels, etc... Le problème se pose différemment pour les consommations alimentaires effectuées hors du domicile par la population des ménages (repas de restaurants, alimentation des internes des établissements d'enseignement, etc...). Les dépenses d'hôtel, restaurants, etc... des particuliers, sont en effet comptées dans d'autres classes du tableau. Les éliminer d'un poste ou d'un autre est donc nécessaire pour éviter un double emploi. Nous avons adopté la convention suivante : nous avons estimé le volume des produits alimentaires achetés par les hôtels, restaurants, etc... et nous en avons estimé la valeur au prix de détail. La somme correspondante a été déduite du chiffre d'affaires des hôtels et restaurants donné classe 9. La valeur de l'alimentation consommée hors du domicile est donc comptée au prix de détail dans les évaluations de la classe 1, sauf quelques exceptions que nous signalerons au passage.

En toute rigueur, ces dépenses devraient être comptées dans la classe 1 au prix d'achat par les hôteliers et restaurateurs, afin que le montant indiqué classe 9 soit plus proche de la valeur ajoutée (c'est à dire du service rendu) par l'hôtelier ou le restaurateur. Ceci serait conforme aux conventions internationales sur le sujet. Nous n'avons pas pu les suivre, faute de renseignements sur les prix auxquels les hôtels et restaurants achètent les denrées alimentaires. L'erreur, ici encore, est tout à fait négligeable.

En résumé, toutes les consommations alimentaires ont donc été évaluées au prix de détail, sauf l'autoconsommation des exploitants agricoles.

11 - Produits à base de céréales

111 - Pain.

Toutes les données utilisées nous ont été communiquées par l' Office National Interprofessionnel des Céréales (O.N.I.C.), leur exactitude est en général très satisfaisante. Nous distinguerons la consommation commercialisée de l'autoconsommation, résultant de l'échange blé-pain effectué entre exploitants agricoles et boulangers.

a) - Consommation commercialisée.

Les livraisons de farine aux boulangers sont comptabilisées par l'O.N.I.C. Nous admettons que toute cette farine est transformée en pain, bien qu'une très faible quantité puisse être vendue directement aux ménages, ou être transformée en pâtisserie par le boulanger. L'erreur introduite par cette convention est négligeable.

...../

Pour passer de la quantité de farine à la valeur du pain, il faut connaître la répartition des ventes des boulangers entre le gros pain, le pain de fantaisie et la baguette. En effet, non seulement le prix moyen de vente, mais aussi le taux moyen de conversion de la farine en pain varie avec la qualité. Ce taux est de 120 % pour la baguette, 125 % pour le pain de fantaisie et 130 % pour le gros pain.

Une enquête effectuée en 1950 a permis d'évaluer l'importance relative des ventes de chaque qualité. Les résultats étaient, pour l'ensemble de la France :

gros pain	64 %
pain de fantaisie	26 %
baguette	10 %

Les pourcentages varient beaucoup d'un département à l'autre (gros pain Seine 5 %, Côtes du Nord : 92 %). Le prix de chaque qualité de pain est fixé sur le plan départemental, et donc connu.

Nous avons admis que ces pourcentages n'ont pas varié depuis 1950. Comme la proportion du gros pain a vraisemblablement diminué, nos estimations risquent d'être légèrement inférieures à la réalité pour les années les plus récentes.

On obtient les résultats suivants :

	<u>Consommation commercialisée de pain</u>				
	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
Quantité (milliers de tonnes)	4.353	4.429	4.290	4.312	4.200
Valeur (millions de francs)	197.487	235.000	272.274	271.339	264.319

A titre de comparaison, l'extrapolation de l'enquête sur les budgets familiaux de Novembre-Décembre 1951 (à une date où les prix moyens étaient proches des prix moyens de 1952) indique une consommation de l'ordre de 275 milliards de francs, ce qui concorde avec le chiffre retenu pour 1952.

...../

b) - Consommation familiale.

L'autoconsommation au sens strict, c'est-à-dire la consommation de pain préparé à la ferme, est devenue absolument négligeable. Par contre, les petits producteurs de blé se procurent habituellement leur pain en échange de blé. Dans certains cas, les marges du meunier et du boulanger sont payées en nature, l'exploitant recevant une quantité de pain qui correspond à la transformation d'une partie seulement (voisine de 70 %) du blé qu'il a livré. Dans d'autres cas, l'exploitant reçoit une quantité de pain correspondant à la totalité du blé qu'il a fourni, et paie en espèces le montant des frais de transport et des marges du meunier et du boulanger. Nous avons admis que cette seconde procédure correspond à environ 1/3 de la consommation globale des échangistes.

Les livraisons de blé au titre de l'échange sont estimées chaque année par les Comités départementaux des céréales à l'occasion des évaluations de récoltes. L'erreur de mesure peut être assez considérable. La valeur de ce blé est estimée au prix à la production, qui est connu. Les échangistes étant tous de petits producteurs ne subissent pas de retenue au titre de la taxe de résorption des excédents. Pour tenir compte du paiement partiel en espèces dans certains cas, nous avons majoré de 12 % la valeur du blé livré au titre de l'échange pour obtenir la valeur de la consommation de pain des échangistes. On obtient les résultats suivants, qui peuvent être affectés d'une erreur de l'ordre de 15 à 25 %.

	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
livraisons de blé par les échangistes (milliers de tonnes)	800	720	710	690	670
Valeur du pain reçu (milliards de francs)	24	26	31	31	30

c) - Résumé.

Le Tableau suivant donne la valeur totale de la consommation de pain, en admettant que toutes les livraisons aux échangistes consistent en gros pain :

	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
		<u>en milliards de francs</u>			
Gros pain	121	123	166	168	162
Pain long et bâtard	70	82	95	94	92
Baguette et ficelle	30	36	42	41	40
TOTAL	221	261	303	303	294

...../

112 et 113 - Pâtes alimentaires, farines et semoules.

Les quantités, communiquées par l'O.N.I.C., ont été corrigées du commerce extérieur. Les prix, relevés dans le Bulletin Mensuel de Statistique, ont été corrigés pour tenir compte des pâtes vendues en vrac.

Pour les pâtes, les résultats sont les suivants :

	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
Quantités (milliers de tonnes)	239	249	230	229	226
Prix moyen au kilog	133 Fr	166 Fr	204 Fr	216 Fr	199 Fr
Dépense (milliards de francs)	32	41	47	49	45

114 - Riz.

Les quantités de riz brut ont été obtenues par l'O.N.I.C. auprès du Groupement National d'Achat du Riz. Le rendement en produit fini varie de 48 à 60 % suivant la qualité du riz brut et l'équipement de l'usine. Nous avons pris un chiffre moyen, et nos estimations de consommation sont donc approximatives.

Depuis 1952, 90 % du riz consommé est d'origine métropolitaine.

	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
Quantités (milliers de tonnes)	65	60	58	60	60
Prix moyen au kilog	151 Fr	174 Fr	198 Fr	202 Fr	170 Fr
Dépense (milliards de francs)	10	10,5	11,5	12	10

115 & 116 - Biscottes, produits de régime, petits déjeuners, biscuits et pain d'épices.

a) - Biscottes. Deux sources indiquent la production : les statistiques du Ministère de l'Industrie et du Commerce (B.C.S.I.) et une estimation faite par l'O.N.I.C. à partir des quantités de farine livrées aux biscotteries. La seconde source fournit une estimation 10 % inférieure à la première, que nous avons retenue.

Pour passer aux valeurs, nous avons utilisé les prix sortie d'usine, qui sont connus, et nous les avons majoré d'une marge brute de 36 %.

b) - Farines composées, petits déjeuners. La production, corrigée du commerce extérieur, est fournie par le B.C.S.I. Les prix de détail moyens des petits déjeuners sont connus à partir de 1952. Les prix de détail des farines composées ont été établis en partant des mêmes hypothèses que les biscottes.

c) - Biscuits et pains d'épice. Le volume de la production vient d'une source professionnelle, les prix moyens des relevés de l'I.N.S.E.E pour les biscuits, et d'une source professionnelle pour les pains d'épice. Le tableau suivant donne les résultats :

	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
A - <u>Biscottes</u>.					
quantités (milliers de tonnes)	34	42	45	51	58
prix moyen au kilog	197	252	295	295	295
dépense (milliards de francs)	7	10,5	13	15	17
B - <u>Farines composées (a)</u> <u>et petits déjeuners (b)</u>					
quantités (milliers de tonnes)	18,5	17,5	15	14,5	19
prix moyen au kilog (a)	326	390	453	453	453
prix moyen au kilog (b)	435	520	599	600	640
dépense (milliards de francs)	7,5	9	9	11	11
C - <u>Biscuits</u>					
Quantité (milliers de tonnes)	103	120	115	114	117
prix moyen au kilog	395	427	419	429	419
dépense (milliards de francs)	41	51	48	49	49

...../

	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
D - <u>Pains d'épices</u>					
quantités (milliers de tonnes)	16	21	19	20	23
prix moyen au kilog	210	240	250	250	250
dépense (milliards de francs)	3,5	5	4,5	5	5,5

117 - Pâtisserie.

Les achats de pâtisserie sont extrêmement mal connus. On connaît seulement les livraisons de farine aux pâtisseries (artisans et industriels) qui ont évolué comme suit :

Consommation de farine pour la pâtisserie (milliers de tonnes)

<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
25	34	42	65	75

A ce chiffre doit être ajoutée la quantité, inconnue, de farine que les boulangers transforment en pâtisserie. Nous avons estimé que la farine utilisée représentait en poids environ la moitié des produits utilisés par la pâtisserie (le sucre à lui seul représente environ 30.000 tonnes en 1954). La production totale de pâtisserie fraîche doit donc dépasser 100.000 tonnes. D'où l'estimation en valeur que nous proposons, à partir d'un prix moyen qui semble raisonnable

	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
Milliards de Francs	60	70	90	95	100

12 - Produits à base de sucre et de cacao

121 - Sucre.

a) - Quantités. Les disponibilités métropolitaines en sucre brut sont calculées pour chaque campagne, allant du 1er Octobre au 30 septembre. Une partie de ces disponibilités entre en raffinerie pour être transformée en sucre raffiné (morceaux ou semoule) à peu près totalement consommé en l'état. L'autre partie sert de matière première à un grand nombre d'industries alimentaires, ou est consommée directement sous forme de sucre cristallisé ou aggloméré. La consommation de sucre raffiné est bien connue. Par contre, la consommation de sucre brut est obtenue par différence entre les disponibilités en sucre brut et les utilisations par les raffineries et les industries alimentaires, et est donc estimée de façon assez incertaine.

...../

Le bilan par campagne est le suivant, exprimé en milliers de tonnes de sucre raffiné (source professionnelle).

unité : mil- liers de tonnes	<u>1949 - 50</u>	<u>1950 - 51</u>	<u>1951 - 52</u>	<u>1952 - 53</u>	<u>1953 - 54</u>
disponibilités	1 100	1 363	1 252	1 187	1 330
Raffiné	603	676	634	655	683
utilisations industrielles	env. 300	env. 380	env. 350	env. 350	env. 375
résidu	env. 200	env. 300	env. 270	env. 180	env. 275

Une part notable de la production de raffiné est exportée. Les variations des stocks de sucre brut absorbent une partie importante des fluctuations du résidu des disponibilités en sucre brut, la consommation des particuliers semblant régulière et voisine de 250.000 t. par an. Nous avons admis un décalage moyen de trois mois entre la production et la consommation, la production d'une campagne correspondant ainsi à la consommation d'une année de calendrier. Les fluctuations des stocks au moment de la soudure entre deux campagnes sont inférieures à 20.000 tonnes, nous les avons négligées.

Le tableau suivant résume l'évolution des consommations en volume :

<u>unité : milliers de tonnes</u>	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
production de sucre raffiné (campagne 1/10 au 30/9)	603	676	634	655	683
- exportations nettes	(163)	220	165	136	175
consommation de sucre raffiné	(440)	456	469	519	508
Consommation de sucre brut	250	250	250	250	250

...../

b) - Prix et dépenses. Les prix taxés du sucre raffiné sont connus. Nous les avons diminués forfaitairement de 1 Fr 30 par kilog pour tenir compte du fait qu'un grand nombre de magasins à succursales multiples et de magasins populaires appliquent des prix de 3 à 4 % inférieurs à la taxe. Pour le sucre cristallisé, nous avons utilisé le prix moyen relevé à Paris. On obtient :

	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
<u>Raffiné</u>					
prix au kilog - (Frs)	103	106,50	125,70	123	117
consommation en milliards de francs	45	49	59	64	59
<u>cristallisé</u>					
prix au kilog - (Frs)	97,70	98,50	111,70	107	102,10
consommation en milliards de francs	22	24	28	27	25
<u>TOTAL</u> (milliards de Fr)	67	73	87	91	84

L'extrapolation de l'enquête de Novembre-Décembre 1951 sur les dépenses des ménages indique une dépense de 70 milliards, très voisine du chiffre retenu pour 1951.

122 - Chocolat et confiserie au chocolat.

A partir de sources professionnelles, nous avons eu deux séries indépendantes sur le chiffre d'affaires des producteurs et sur la production en tonnes. Nous avons corrigé ces séries du solde du commerce extérieur et nous avons déduit un certain volume d'interlivraisons de semi-produits (beurre et poudre de cacao).

Nous sommes passés de ces deux séries à la valeur de la consommation des particuliers de la façon suivante :

- a) - En partant des statistiques du chiffre d'affaires majorées d'un pourcentage moyen de marges de 33 %.
- b) - En partant du tonnage de la production et en utilisant la série des prix de détail relevés à Paris, du chocolat à croquer, en admettant que le prix moyen du cacao sucré et granulé était de 70 % de celui du chocolat à croquer, et que le prix moyen de la confiserie au chocolat était de 2,3 fois celui du chocolat à croquer. Les résultats obtenus par ces deux méthodes sont peu différents :

...../

		<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
consommation	(Méthode a)	38,5	46	48,5	51,5	55
en milliards	)					
de francs.	(Méthode b)	40	45	47	48	55

Nous avons finalement adopté les valeurs suivantes:

Consommation de chocolat en milliards de francs

	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
Chocolat en tablettes	27	28	26	26	30
Cacao sucré et granulé	2,5	2,5	2,5	3	3
Confiserie au chocolat	10,5	14,5	18,5	20	22
TOTAL	40	45	47	49	55

123 - Confiserie de sucre.

La série suivante a été obtenue en majorant d'un pourcentage moyen de marges de 33 % le chiffre d'affaires des producteurs :

	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
milliards de francs	28	34	36	38	42

124 - Miel

Les quantités produites et commercialisées nous ont été communiquées par le Ministère de l'Agriculture (Direction de la Production Agricole) qui nous a aussi indiqué le prix à la production permettant l'évaluation de l'autoconsommation. Les prix de détail proviennent des relevés de l'I.N.S.E.E. Nous avons corrigé les chiffres de production du commerce extérieur, et tenu compte de ce qu'un peu plus de 10 % de la production commercialisée sert comme matière première pour la biscuiterie et la fabrication de pains d'épices.

Les résultats très approximatifs sont les suivants :

...../

	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
Production totale (milliers de tonnes)	35	20	20	22	22
Autoconsommation (milliers de tonnes)	15	9	9	10	10
Prix moyen au kilog	200	220	220	250	260
Valeur (milliards de francs)	3	2	2	2,5	2
Consommation commercialisée (milliers de tonnes)	18	9	9,5	10,5	10,5
Prix moyen au kilog	375	375	420	430	465
Valeur (milliards de francs)	7	3,5	4	4,5	5
Consommation totale (milliards de francs)	10	5,5	6	7	7

125 - Confitures industrielles.

La production est estimée par le Ministère de l'Agriculture, les prix par l'I.N.S.E.E. Les résultats sont les suivants :

	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
consommation en milliers de tonnes	60	57,5	48	53	49
Prix moyen au kilog	232	246	272	272	272
Consommation en valeur (milliards de francs).	14	14	13	14,5	13,5

...../

13 - Légumes

131 - 132 - Légumes frais, pommes de terre nouvelles.

L'estimation à partir de la production est extrêmement aléatoire. En effet, la statistique agricole ne compte, d'ailleurs très imparfaitement, que la production des légumes de plein champ, alors que la production maraîchère et celle des jardins familiaux est considérable. En outre, les variations régionales et saisonnières des prix sont importantes et le nombre de variétés très élevé. Le passage de chiffres de quantité, déjà mal connus, à des estimations en valeur est donc particulièrement délicat.

Estimer la consommation de légumes frais reviendrait normalement aux enquêtes de consommation. Faute d'enquête suffisamment étendue dans le temps et l'espace, nous avons cependant tenté une estimation à partir de la production.

- 1° - Quantités en 1952. A partir du rapport de M. DUSSERT au Conseil Supérieur de l'Agriculture, nous avons estimé le volume des disponibilités métropolitaines pour chaque variété.

La part autoconsommée a été grossièrement évaluée en utilisant notamment les résultats de l'enquête faite en 1952 auprès des exploitants agricoles. Les pertes en cours de transport et de stockage ont été évaluées à partir du tableau des freintes de route publié dans le "Code d'usages pour le Commerce en gros et l'exportation des fruits et légumes". (Union Nationale du Commerce de gros des fruits et légumes). Nous avons retenu les freintes maxima. Les entrées en conserverie ont été obtenues à partir des statistiques du Ministère de l'Agriculture. Les résultats sont donnés dans le tableau suivant :

- voir tableau page suivante -

- 2° - Evolution des quantités. Nous avons utilisé un indice construit à partir des estimations de la Statistique agricole. Ce procédé est très imparfait. En particulier, la statistique agricole ayant été progressivement améliorée après 1952, les chiffres obtenus pour 1953 et 1954 risquent d'être surévalués.

...../

Consommation de légumes frais en 1952 (milliers de tonnes)

	Disponibilités brutes (mil- liers de tonnes) A	Part de l'autocon- sommation (milliers de tonnes) B	Pertes à la commerciali- sation % sur A - B (1)	Part résér- vée aux fa- bricants de conserves (milliers tonnes)	Disponibilités nettes (milliers de tonnes)
Artichauts	120	2	5 %		112
Ail	50	8	5 %		40
Asperges	40	1	10 %	1,2	33
Aubergines	40	4	5 %		34
Carottes	680	140	6 %		500
Choux-fleurs	200	20	8 %		165
Choux-verts	840	180	15 %		560
Endives	50	1	15 %		41
Epinards	110	7	15 %	7,5	80
Haricots verts	220	10	10 %	16,8	173
Navets	160	60	8 %		90
Oignons	340	15	10 %		292
Poireaux	960	90	10 %		783
Pois verts	180	20	10 %	130	15
Pommes de terre nouvelles	970	10	10 %		864
Salades	770	100	20 %		535
Tomates	360	4(2)	5 %	95,0	240
Divers (3)	800 (1)	500(4)	10 %	50	200(4)
TOTAL arrondi	7.000	1.200			4.800

- (1) - Non compris, bien entendu, les déchets provenant de l'épluchage à domicile et les déchets d'assiette.
- (2) - Ce chiffre d'autoconsommation manifestement trop faible tient à la saison de l'enquête (en mai, il n'y a pas encore de tomates)
- (3) - Champignons, céleris, choux de bruxelles, cornichons, cresson, mange tout, oseille, persil, radis, concombres, courges, courgettes, poivrons, échalote, potiron, salsifis.
- (4) - Estimation provisoire. Les courges, potirons, salsifis, qui font de très gros tonnages, ne sont commercialisés que dans une très faible mesure.

3° - Valeurs. Pour l'autoconsommation, nous avons utilisé les prix à la production relevés par la statistique agricole.

Pour la consommation commercialisée, nous avons établi, pour chaque légume une moyenne, pondérée par le nombre d'habitants, des prix relevés par l'I.N.S.E.E. à Paris et dans les grandes villes de Province pendant les périodes de grande consommation. Nous avons ainsi éliminé les prix correspondant aux périodes où les ventes sont faibles, leur influence sur le prix moyen de l'année risquant de fausser vers le haut l'estimation des valeurs.

Consommation de légumes frais
(milliards de francs)

	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
Commerce	255	287	351	330	355
Autoconsomma- tion	20	20	25	30	31
<u>TOTAL</u>	275	307	376	360	386

L'extrapolation de l'enquête de Novembre 1951 à la population totale donne 220 milliards, mais ce chiffre ne comprend pas les pommes de terre nouvelles (25 à 30 milliards). Une enquête effectuée en 1953 indique en outre que les achats de légumes frais en Novembre seraient environ 15 % inférieurs à la moyenne de l'année. En apportant ces deux corrections, on obtient un chiffre de l'ordre de 295 milliards, à comparer aux 307 milliards obtenus à partir de la production.

133 - Pommes de terre d'hiver.

Ce poste ne comprend pas les pommes de terre nouvelles, considérées comme légumes frais.

Pour les quantités, nous avons admis l'estimation de M. KLATZMANN (op. cit). Pour calculer les valeurs, nous avons utilisé les prix moyens relevés à Paris pour 9 mois de l'année, éliminant Mai, Juin et Juillet, où la pomme de terre nouvelle domine. Les résultats sont les suivants :

...../

	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
Autoconsommation (milliers de tonnes)	1.600	1.700	1.500	1.500	1.000
Autoconsommation (milliards de francs)	20	15	25	25	18
Commerce (milliers de tonnes)	3.500	3.300	3.100	3.000	3.200
Commerce (milliards de francs)	66	46	53	52	47

L'extrapolation pour 9 mois à l'ensemble de la population française de l'enquête effectuée en 1951 donnerait un chiffre d'environ 55 à 60 milliards.

134 - Légumes secs.

De source professionnelle, on nous a indiqué que la consommation commercialisée, qui tend à diminuer avec le temps, se situait autour de 160.000 tonnes en 1952, dont environ 33.000 tonnes importées.

Nous avons retenu 170.000 tonnes en 1949, 150.000 en 1954 et introduit une baisse régulière au cours de la période. Nous avons multiplié les chiffres par le prix moyen des haricots secs blancs à Paris pour obtenir la valeur en francs courants : 1950 = 17 milliards ; 1951 = 17 milliards ; 1952 = 21 milliards ; 1953 = 23,5 milliards ; 1954 = 20 milliards.

Nous avons admis une autoconsommation d'environ 50.000 tonnes par an, correspondant à une valeur d'environ 5 milliards.

135 - Conserves de légumes.

De source professionnelle, nous avons obtenu le chiffre d'affaires des fabricants de conserve, qui, corrigé par le solde des échanges extérieurs et majoré des marges de distribution de 28 %, nous a donné la série suivante

	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
Consommation de conserves de légumes (milliards de francs) :	24	26	31	34

...../

14 - Fruits

141 à 148 - Fruits frais et secs.

Plus encore que dans le cas des légumes frais, il est délicat ici d'estimer la consommation en partant de la production. Sauf dans le cas des fruits totalement ou principalement importés (bananes, dattes, agrumes), les statistiques du volume de la production sont incertaines. Les prix dépendent en outre considérablement, non seulement du lieu, de la date et de la variété, mais encore de l'état de conservation du fruit. Enfin, les pertes sont très variables et difficiles à estimer.

A défaut d'autre source suffisamment complète, nous avons cependant tenté dans le cas des fruits une estimation comparable à celle que nous avons établie pour les légumes frais. Cette estimation doit être considérée comme provisoire. Nous nous bornerons dans cette annexe à exposer le principe des calculs sans donner les résultats intermédiaires.

1° - Estimation des quantités. La statistique agricole étant trop incertaine, nous avons utilisé, chaque fois que cela a été possible, les travaux de l'Institut des fruits et agrumes tropicaux. Nous avons pu obtenir de cette source, des séries en volume pour les agrumes, bananes, pêches, pommes à couteau, poires de table, raisins, abricots, ananas, cerises et prunes, ainsi que pour l'ensemble des baies. Pour la ventilation des baies entre groseilles, cassis, fraises et framboises, et pour le volume des autres fruits (essentiellement melons, olives, fruits secs) nous avons utilisé la statistique agricole.

L'autoconsommation a été estimée d'après la statistique agricole, les utilisations industrielles (confiturerie, conserverie, jus de fruit) d'après les statistiques du Ministère de l'Agriculture (Sous Direction des Industries Alimentaires) et du Conseil Supérieur de la Conserve. Les pertes, d'après la source citée plus haut (cf. légumes frais); le poids des emballages d'après l'Institut des fruits et agrumes tropicaux.

Les résultats sont très incertains, sauf pour les agrumes, bananes, dattes et prunaux. Pour ces fruits, on obtient les résultats suivants :

...../

Consommation de quelques fruits en milliers de tonnes

	1951	1952	1953	1954
Oranges	302	357	363,5	383
Mandarines	51	54	42	44,5
Clémentines	24,5	26,5	33	30
Citrons	33	36,5	39,5	39
Pamplemousses	4	4	6,5	10
Bananes	155	158	163,5	178,5
Dattes	6	8,5	8	11
Pruneaux	6,5	7,5	10	8,5

2° - Valeur. Pour l'autoconsommation, nous avons utilisé les prix à la production relevés par la statistique agricole.

Pour la partie commercialisée, nous avons opéré de la façon suivante : faute de renseignements assez certains et détaillés sur les prix en province, nous avons utilisé uniquement les prix observés à Paris, mais nous n'avons retenu, pour chaque fruit, que les prix correspondant à la période de grande production, afin d'éliminer l'influence des prix élevés durant les périodes où les ventes sont très faibles (raisin de serre, par exemple).

Nous avons confronté le résultat obtenu pour 1951 à celui qu'on aurait obtenu en extrapolant l'enquête de Novembre à la Population non agricole. Le désaccord entre les deux estimations nous a conduit à majorer d'un pourcentage constant la valeur obtenue pour la consommation des fruits métropolitains ; quant à la consommation des fruits importés, l'estimation de sa valeur nous paraît satisfaisante.

149 - Conserves de fruits

Ce poste comprend : fruits au naturel, fruits au sirop, compotes de pommes, crème de marron. Les quantités, obtenues au Ministère de l'Agriculture, ont été multipliées par des prix moyens. On obtient :
1950 = 5 milliards ; 1951 = 5, 5 ; 1952 = 7,0 ; 1953 = 7,5 ; 1954 = 7 .

...../

15 - Viande, Volaille et Oeufs

151 à 156 ; 158 - Viande, charcuterie, triperie, conserves de viande

La consommation de ces produits a été étudiée en détail, à partir des statistiques de production, dans une publication antérieure du C.R.E.D.O.C.(1). Nous reporterons le lecteur à cette publication pour le détail des estimations, nous bornant à commenter la signification des chiffres et à les comparer avec ceux qu'on obtient en extrapolant l'enquête sur les dépenses des ménages de Novembre-Décembre 1951.

a - Passage des quantités aux valeurs.

L'étude citée donne une estimation satisfaisante des quantités disponibles sur le marché métropolitain. Le passage aux dépenses soulève les problèmes suivants :

- Toute la viande, à l'exception des livraisons aux conserveries, a été évaluée au prix de vente au détail. Or les achats des restaurants, cantines et pensionnats, ainsi que la consommation de la population des institutions (achats de l'Intendance, production des abattoirs de l'Assistance Publique, etc...) devraient être comptés à un prix sensiblement inférieur.
- Les quantités de viandes de différentes qualités ont été estimées en partant de la découpe anatomique moyenne de chaque espèce animale et en appliquant à chaque qualité le prix moyen correspondant. Or il faudrait tenir compte d'une surestimation assez sensible des qualités au stade du détail, des morceaux à rôtir de 2ème choix étant, par exemple, vendus comme premier choix, et des morceaux à braiser comme morceaux à rôtir.

Les estimations en valeur sont donc affectées de deux erreurs en sens contraire. En attendant le résultat d'études actuellement en cours, nous avons admis que ces deux erreurs se compensaient.

- Enfin, l'étude citée ne donne qu'une estimation en volume de l'autoconsommation. Cette estimation a été convertie en valeur en appliquant aux quantités le prix moyen de vente par le producteur mentionné dans la même étude.

Le tableau ci-après résume les estimations :

...../

1) - A.C. BOUSSINGAULT : La Consommation de Viande des particuliers de 1950 à 1954.
Annales de Recherches et de Documentation sur la Consommation, mai 1955.

(milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
A - <u>CONSUMATION COMMERCIALISEE</u>					
- Boeuf	176	242	263	302	347
- Veau	114	120	139	130	151
- Mouton	38	51	63	58	69
- Cheval	12	19	25	22	24
- Porc frais	66	106	121	121	130
- Charcuterie triperie, abats	149	155	236	270	269
- Conserves de viande	8	10,5	10,5	5	5,5
B - <u>AUTOCONSUMATION</u>					
- Boeuf et veau	2,6	2,9	2,9	2,3	2
- Mouton & chèvre	1,9	2,3	2,5	2,5	2,6
- Porc	56	85	79	76	75

b - Comparaison avec l'extrapolation de l'enquête sur les dépenses des ménages

Cette comparaison ne peut être que très approximative. En effet, l'extrapolation n'indique pas la valeur de la consommation effectuée dans les restaurants, cantines, etc... En outre, l'enquête n'a été effectuée que dans les villes et ne peut pas être extrapolée à la population agricole, dont la consommation par tête est quantitativement et qualitativement très différente.

Aussi a-t-on seulement extrapolé les résultats de l'enquête à la population non agricole (c'est à dire à environ 75 % de la population totale), et vérifié si la différence entre le chiffre ainsi obtenu et l'évaluation à partir de la production donnait une mesure vraisemblable des achats de la population agricole, et des hôtels et restaurants (mais non de la population des institutions, car l'extrapolation à 75 % de la population totale inclut cette population, en supposant que la valeur moyenne de sa consommation unitaire est égale à celle du reste de la population non agricole, ce qui introduit une erreur par excès assez peu considérable). En tenant compte de la modification des revenus moyens et de l'élasticité statique des dépenses de viande par rapport au revenu, l'extrapolation a été faite indépendamment pour 1951 et 1952 dans les cas les plus importants.

.../...

Etant donné que la consommation résiduelle ne peut pas être estimée indépendamment avec précision, l'utilisation de l'extrapolation de l'enquête ne sert pas à améliorer les chiffres obtenus par l'autre source. Il s'agit uniquement de vérifier si les résultats obtenus des deux manières sont cohérents. La confrontation s'avère en général très satisfaisante. Les résultats sont les suivants, en milliards de francs :

	Boeuf			Veau			Mouton			Cheval		
	P	C	R	P	C	R	P	C	R	P	C	R
1951	242	225	17	120	118	2	51	60	- 9	20	20	0
1952	263	250	13	139	137	2						
	Charcuterie			Charcuterie			Triperie					
	P	C	R	P	C	R	P	C	R			
1951	106	90	16				42	40	2			
1952				190	166	34						

P = Estimation de la consommation commerciale totale, à partir de la production (rapport BOUSSINGAULT)

C = Consommation des ménages non agricoles à partir de l'enquête 1951

R = Résidu (achats de la population agricole, des hôtels, restaurants, cantines, etc... et erreurs cumulées)

157 - Volaille, lapin, gibier.

La dernière enquête du Ministère de l'Agriculture date de 1937, et il n'existe actuellement aucune donnée sérieuse sur le sujet. Une tentative d'évaluation de M. KLATZMAN (Etudes et Conjoncture, Octobre 1954) donne les résultats suivants pour chaque campagne agricole (1er Octobre - 30 Septembre), au prix production

...../...

Volaille, lapin, gibier : Valeur à la production, milliards de Frs

	Commercialisé	Autoconsommé
1949-1950	60	45
1950-1951	70	50
1951-1952	85	65
1952-1953	85	65
1953-1954	85	65

Nous avons utilisé ces résultats en admettant que le prix de détail était en moyenne 1,6 fois le prix à la production. La production commercialisée consiste presque entièrement en volailles, les lapins et le gibier en représentant moins de 5 %. On obtient :

(milliards de Francs)	1950	1951	1952	1953	1954
Commercialisé	100	117	135	130	127
Autoconsommé	45	50	65	65	65
Total	145	167	200	195	192

L'extrapolation à la population non agricole de l'enquête sur les dépenses des ménages de 1951 indiquerait une consommation commercialisée de l'ordre de 120 milliards en 1951 et 135 en 1952. Malgré la concordance avec les chiffres production, l'estimation doit être considérée comme peu certaine.

...../

16 - Produits laitiers, Oeufs et Corps gras

161, 163, 164 - Lait, beurre et fromages.

1° - Volume consommé en 1952. L'évaluation de la production laitière par la statistique agricole est très imprécise et vraisemblablement sous-estimée. Nous avons retenu comme base de départ les estimations proposées par M. VEISSEYRE dans son rapport au Conseil Supérieur de l'Agriculture.

On sait que cette étude vise à corriger les estimations de la statistique agricole en faisant la synthèse des renseignements obtenus à partir des enquêtes de consommation de l'Institut National d'Hygiène et de l'I.N.S.E.E., et en utilisant les statistiques de transport des centres de production vers les agglomérations. En attendant le dépouillement d'enquêtes de consommation beaucoup plus étendues que celles dont M. VEISSEYRE a pu disposer, ces estimations doivent être considérées comme les plus satisfaisantes. Elles sont cependant assez peu certaines.

La consommation en 1952 serait la suivante :

	Lait	Beurre	Fromages
Population non agricole	31.872.000 hl	260.000 t.	290.000 t.
Exploitants agricoles	10.678.000 hl	90.000 t.	70.000 t.
Total	42.550.000 hl	350.000 t.	360.000 t.

La consommation des exploitants agricoles n'est pas uniquement de l'autoconsommation, car d'assez nombreuses exploitations agricoles n'ont pas de production laitière. D'après un sondage effectué par l'I.N.S.E.E. en 1952, la part de l'autoconsommation dans la consommation totale des exploitants agricoles serait de 85 à 90 % pour le lait, 2/3 pour le beurre et environ 40 % pour le fromage. Enfin, une partie de la consommation de lait prend la forme de lait condensé ou en poudre, que nous reprendrons au poste 162.

...../

Finalement, nous retenir les consommations suivantes pour 1952 :

	Lait	Beurre	Fromages
Autoconsommation	9.500.000 hl	57.000 t.	30.000 t.
Commerce	30.000.000 hl	293.000 t.	330.000 t.
Autres utilisations intérieures et pertes	3.050.000 hl.	négligé	négligé

2° - Evolution du volume de 1950 à 1954. On ne peut pas calculer l'évolution des quantités en appliquant aux estimations précédentes un indice déduit des variations des chiffres de la statistique agricole. En effet, ces chiffres ne sont pas comparables d'une année à l'autre, des améliorations progressives ayant eu lieu à la suite de la publication du rapport VEISSEYRE, afin de rattrapper progressivement le retard que cette étude avait mis en évidence. Pour la consommation de lait en nature, la statistique agricole indique par exemple une augmentation de 37,8 à 43,6 millions d'hectolitres de 1950 à 1955, alors que les statistiques, beaucoup plus précises sur les arrivages de lait à Paris indiquent une légère baisse.

Aussi avons-nous arbitrairement adopté les conventions suivantes : nous avons admis que le volume de l'autoconsommation ne s'était pas modifié (compte tenu de la lente diminution de la population agricole, ceci suppose une légère augmentation de l'autoconsommation par tête). Pour la consommation commercialisée, nous avons admis des variations moitié moins fortes que celles indiquées par la statistique agricole de 1952 à 1954. On obtient ainsi les indices suivants pour le volume de la consommation commercialisée :

	1950	1951	1952	1953	1954
Lait	97	102	100	105	107
Beurre	95	106	100	112	121
Fromage	91	105	100	110	115

Le solde des échanges extérieurs ayant varié par rapport à 1952, nous avons dû corriger les estimations obtenues. On parvient finalement aux séries suivantes :

...../

	Lait (millions d'hl.)		Beurre (milliers de tonnes)		Fromages (milliers de tonnes)	
	Auto- consommé	Commerce	Auto- consommé	Commerce	Auto- consommé	Commerce
1950	9,5	29	57	263	30	297
1951	9,5	30,5	57	293	30	343
1952	9,5	30	57	275	30	326
1953	9,5	31,5	57	314	30	360
1954	9,5	32	57	316	30	376

3° - Valeur. On a établi la valeur de l'autoconsommation en partant du prix moyen du lait à la production, et en appliquant les taux normaux de conversion du lait en beurre et en fromage.

Pour la partie commercialisée, le calcul est compliqué par l'existence de plusieurs qualités et de différences régionales de prix assez sensibles.

a - Lait.

Le lait commercial est vendu en vrac ou en bouteilles. Aux termes de la loi, les ventes en vrac auraient dû cesser en 1954 dans les agglomérations de plus de 20.000 habitants. En fait, les dispositions légales sont appliquées avec un retard considérable et auraient été à peu près réalisées à 50 % en 1954. La population des villes de plus de 20.000 habitants représentant 42 % de la population non agricole, nous avons admis que la part du lait en bouteille dans la consommation commercialisée avait augmenté régulièrement de 0 en 1948 à 21 % en 1954. Nous avons appliqué aux quantités ainsi obtenues les prix moyens observés chaque année pour obtenir les résultats suivants :

Consommation de lait

	1950	1951	1952	1953	1954
Pourcentage de lait en bouteille	6 %	9 %	12 %	16 %	21 %
Prix moyen du lait en bouteille	41,8 Fr	45,4 Fr	48,8 Fr	47,6 Fr	49,5 Fr
Consommation de lait en bouteille (milliards de Francs)	7,3	12,5	17,6	24,0	33,3
Prix moyen du lait en vrac (Fr au litre)	34,9 Fr	38,2 Fr	40,9 Fr	39,6 Fr	41,5 Fr
Consommation de lait en vrac (milliards de francs)	95,1	106,4	108	104,8	104,9
Valeur de l'autoconsommation (milliards de Francs)	24	24	24	26	26
Consommation total (milliards de Fr)	126,4	142,9	149,6	154,8	164,2

b - Beurre.

Il existe trois qualités principales de beurre : le beurre fermier, le beurre laitier non pasteurisé et le beurre laitier pasteurisé. D'après un auteur (1) l'importance relative de ces trois qualités dans les ventes étant de l'ordre de 1/3, 1/2, 1/6 en 1950. Nous avons admis que ces proportions sont devenues de l'ordre de 25 %, 55 % et 20 % en 1954, les ventes de beurre fermier diminuant régulièrement. Nous avons utilisé les prix observés à Paris par l'I.N.S.E.E. chaque année, sauf pour le beurre fermier. Dans ce dernier cas, les observations n'ont été disponibles qu'en 1953 et 1954, et nous avons admis que le pourcentage d'écart entre le prix du beurre fermier et le prix du beurre laitier non pasteurisé n'avait pas changé de 1950 à 1953. Ces éléments nous ont permis d'établir une moyenne pondérée du prix du beurre commercialisé, afin d'obtenir la série suivante :

	1950	1951	1952	1953	1954
Prix moyen au kilog	609 Fr	662 Fr	731 Fr	748 Fr	680 Fr
Dépense (milliards de Fs)	160	194	201	235	215
Valeur de l'autoconsommation (milliards de Fs)	35	35	35	40	40
Total (milliards de Fs)	195	229	236	275	255

c - Fromages.

La répartition en pourcentage du volume des ventes de 1950 entre les diverses variétés provient de l'ouvrage cité de G. BREART. Nous avons supposé que cette répartition ne s'est pas modifiée, et nous avons appliqué le prix moyen observé au volume de chaque variété. Comme les différences de prix unitaire sont considérables, non seulement entre chaque variété, mais entre différentes qualités de la même variété, les résultats sont très incertains. On obtient :

Consommation de fromages (en milliards de Francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
Autoconsommation	7	7	7	7	7
Commerce	140	169	175	191	181
Total	147	176	182	198	188

(1) - G. BREART : Le Fleuve Blanc. Librairie Mazarine, PARIS 1954 .

4° - Résultats d'autres sources. Pour le lait et le beurre, on peut comparer les estimations précédentes aux résultats de l'extrapolation de l'enquête de 1951 sur les dépenses des ménages.

Milliards de Francs

	Lait		Beurre	
Extrapolation de l'enquête 1951	129		210	
Estimations à partir de la production	119 (1951)	125 (1952)	194 (1951)	201 (1952)

La comparaison est satisfaisante.

162 - Lait condensé et en poudre.

La quantité de lait utilisée par l'industrie transformatrice est donnée par le Ministère de l'Agriculture. L'application des taux moyens de conversion, et la correction du solde des échanges extérieurs donnent la consommation apparente d'où on a retranché la consommation des industries utilisatrices. Pour passer aux valeurs, on a utilisé les prix de détail relevés par l'I.N.S.E.E. dans le cas du lait condensé, et appliqué les marges brutes moyennes au prix production dans le cas du lait en poudre. On obtient :

Lait condensé (1)			Lait en poudre			
	Consomma- tion des particuliers (milliers de tonnes)	Valeur (milliards de Francs)	Consomma- tion appa- rente	- Utilisa- tions in- dustrielles (milliers de tonnes)	Consomma- tion des particuliers	Valeur (milliards de Francs)
1950	33,4	7,8	11,7	5,7	6	2
1951	48,4	11,8	14,3	8,3	6	2,1
1952	40,4	11	13,5	7,5	6	2,2
1953	40,3	11,2	21,7	15,7	6	2,3
1954	46,3	12,8	14,9	8,9	6	2,4

(1) - Les utilisations industrielles du lait condensé peuvent être considérées comme négligeables.

...../

165 - Crèmes glacées et glaces.

D'après des renseignements d'origine professionnelle, les quantités de matières premières utilisées seraient de l'ordre de grandeur suivant pour 1954 :

- 300.000 hectolitres de lait
- 2.900 tonnes de crème
- 800 tonnes de lait condensé, en poudre, etc...
- 1.500 tonnes de sucre
- 25 millions d'oeufs.

La production aurait atteint environ 100 millions de litres en 1952 et 130 millions en 1954. Ces chiffres sont assez incertains, car si la profession comprend 50 établissements industriels dont l'activité peut être correctement observée, elle comprend aussi quelque 12.000 artisans (pâtisseries, hôteliers, etc) dont on ignore l'activité exacte.

La valeur de la production de 1954 serait de 40 à 45 milliards au prix de gros et 80 milliards au prix de détail.

Contrairement à la convention adoptée pour les autres produits alimentaires, nous avons estimé au prix de gros la valeur des crèmes glacées consommées hors du domicile, les traitant ainsi de la même façon que nous traiterons les boissons alcoolisées.

D'où l'estimation approximative suivante :

- Consommation à domicile	(15 milliards 1952
(au prix de détail)	(20 milliards 1954
- Valeur au prix de gros de la	(20 milliards 1952
consommation aux cafés, res-	(
taurants, salles de spectacle etc	(30 milliards 1954

166 - Oeufs.

Les renseignements sur la production étant trop incertains, nous sommes partis de l'extrapolation de l'enquête de 1951 pour évaluer la consommation commercialisée. Nous avons retenu les estimations de M. KLATZMANN (Etudes et Conjoncture Octobre 1954) pour l'évaluation de l'autoconsommation. On obtient une valeur totale de 120 milliards en 1952.

167, 169 - Corps gras (autre que le beurre).

1° - Quantités. Les renseignements d'origine professionnelle et les statistiques douanières permettent d'estimer les importations et de les ventiler entre utilisations industrielles et consommation. La statistique

...../

agricole sous-estimant la production métropolitaine de matières grasses végétales, nous avons adopté les estimations du rapport de M. LENCELLE au Conseil Supérieur de l'Agriculture ("L'Economie des Corps Gras de l'Union Française" - 1955). Cette étude utilise des méthodes analogues à celles du rapport de M. VEISSEYRE sur le lait. Pour le saindoux, nous avons utilisé les résultats de l'étude de M. BOUSSINGAULT sur les dépenses de viande (C.R.E.D.O.C., 1955). L'ensemble des résultats est peu certain, sauf pour la margarine où ils sont excellents.

Autoconsommation :

- Huiles : environ 10.000 tonnes
(dont moitié d'huile d'olive)
- Saindoux : environ 26.000 tonnes.

Consommation commercialisée (milliers de tonnes)

	1950	1951	1952	1953	1954
Huile d'olive	{ 209	20	14	13	23
Huile d'arachide		148	151	170	195
Autres huiles		89	74	75	40
Total huile	(220)	257	240	258	258
Margarine	60,1	65	65	77	82
Saindoux	46,5	45	53	56	55

2° - Valeur. En appliquant à la partie commercialisée les prix observés à Paris par l'I.N.S.E.E. et en estimant le prix à la ferme pour l'autoconsommation, on obtient :

Consommation de corps gras (milliards de Francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
<u>Autoconsommation :</u>					
Huile	3	3	3	3	3
Saindoux et autres graisses animales	7	10	9	6,5	6,5
<u>Commerce.</u>					
Huile	64	88	81	82,5	81,5
Margarine	16,5	22	22	24,5	25,5
Saindoux	13,5	18,5	19	14,5	15

Nous avons négligé les graisses végétales solides, dont la valeur est notablement inférieure à la marge d'incertitude des estimations des chiffres précédents.

...../

17- Poissons Crustacés

Coquillages

171, 172, 173 - Produits de la mer.

A la demande du C.R.E.D.O.C., la Direction des Pêches Maritimes a effectué le calcul de la valeur de la consommation de poissons de mer, crustacés et coquillages en 1952.

Pour les années 1950, 1951 et 1953, l'étude a été faite par le C.R.E.D.O.C. sur les mêmes bases. Le principe des calculs est le suivant :

- 1 - les quantités retenues sont celles de la statistique des pêches de la Marine Marchande (qui sont excellentes). Ces quantités ont été corrigées du commerce extérieur, des pertes en cours de transport et de distribution (de l'ordre de 20 à 30 % pour certaines espèces) et des entrées en conserveries.
- 2 - les quantités obtenues ont été converties en valeur en utilisant le plus souvent les prix de détail observés par l'I.N.S.E.E. Dans les cas où les observations de prix de détail manquaient, on a utilisé les prix de gros observés aux Halles Centrales de Paris par le Ministère de la Marine Marchande, après les avoir majorés de 30 % pour tenir compte des marges de distribution.

Les résultats détaillés de cette étude seront publiés dans un numéro ultérieur des "Annales de Recherches et de Documentation sur la Consommation". Nous ne donnerons ici que le résultat global des calculs.

Pour 1954 nous n'avons pu disposer que de données globales mensuelles émanant du Comité Central des Pêches Maritimes et publiées dans le Bulletin Mensuel de l'I.N.S.E.E. Nous les avons corrigées pour les ramener à une base comparable à celles de l'estimation adoptée pour les autres années.

Consommation de produits de la mer (sauf conserves)

(Milliards de Francs)	1950	1951	1952	1953	1954
Poissons de mer	48,4	49,4	72	76,4	(
Crustacés	5,7	8,0	9,2	9,7	(105
Coquillages	4,2	4,2	7,4	10,1	(
Total (arrondi)	58	62	89	96	105

...../

174 - Conserve de poisson.

Les quantités et les prix proviennent du "Bulletin de la Fédération Nationale des Syndicats de Conserveurs des Produits de la Mer" et du Conseil Supérieur de la Conserve. Nous avons confronté les chiffres obtenus avec le chiffre d'affaires des conserveries, majoré de 30 % correspondant aux marges de distribution.

On obtient les résultats suivants pour la production métropolitaine :

(milliards de Francs)	1950	1951	1952	1953	1954
a - estimation à partir du volume	23	30	24	27	30
b - estimation à partir du chiffre d'affaires	?	31	25	26	31

Les deux séries concordent. Nous avons retenu la première à laquelle s'ajoutent les importations nettes suivantes :

Importations de conserve de poisson

(milliards de Francs)	1950	1951	1952	1953	1954
	7	13	12	13	10
d'où total	30	43	36	40	40

175 - Poissons d'eau douce.

Des renseignements grossiers sur les quantités, obtenus de la Direction Générale des Eaux et Forêts, permettent d'évaluer la consommation à 7 milliards de Francs en 1950 et 1951, et 8 milliards en 1952, 1953 et 1954, dont 2 milliards correspondant à l'autoconsommation.

...../

183-1 Boissons non alcoolisées

181 - Eaux minérales.

De source professionnelle, nous avons obtenu le total des ventes métropolitaines, le total des ventes à l'exportation et la ventilation de la production suivant la taille des bouteilles. Nous avons admis que cette ventilation était la même en pourcentage pour la consommation métropolitaine et le total de la production. La consommation métropolitaine représentant 95 % du total, l'erreur de ce fait ne peut être que très faible.

Contrairement à la convention admise dans le cas des autres produits alimentaires, nous avons estimé au prix de gros les achats des restaurants, hôtels et cafés. Nous avons admis que ces achats représentaient la totalité des 1/4 et 1/2 bouteilles et 20 % des grandes bouteilles. Les moyennes pondérées des prix de gros et de détail pour chaque taille de bouteilles nous ont été communiquées de source professionnelle. Nous avons fait les corrections nécessaires pour tenir compte des variations de prix en cours d'année.

Les résultats sont les suivants :

A - Consommation d'eaux minérales en volume (millions d'unités)

	grandes bouteilles	Demies	Quarts
1950	404	15	86
1951	438	16	93
1952	476	15	112
1953	532	16	116
1954	579	21	100

B - Consommation en valeur (milliards de Francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
Achats des particuliers (au prix de détail)	10	12	15	17	20
Achats des hôtels, cafés, restaurants (au prix de gros)	4	5	6	7	7
Total	14	17	21	24	27

...../

182 - Autres boissons non alcoolisées.

La fabrication en étant très dispersée, aucune statistique n'existe. Nous avons utilisé comme indication les ventes de bouchons couronnes, qui servent à boucher la quasi totalité des bouteilles de ces boissons.

Appliquant un prix moyen au nombre de bouteilles ainsi obtenu, nous sommes parvenus à une consommation de l'ordre de 13 milliards en 1952, 11 en 1953 et 1954. Selon une source professionnelle, environ 90 % de la consommation aurait lieu hors du domicile.

19- Produits alimentaires divers

Ce poste comprend le café, le thé, le vinaigre, le sel, les condiments et les épices. Pour tous ces postes, sauf les condiments, nous avons utilisé des données sur les quantités provenant du Ministère de l'Industrie et les prix relevés par l'I.N.S.E.E. Dans le cas des condiments, nous avons utilisé le chiffre d'affaires production, majoré de 33 % de marges. On obtient :

(milliards de Francs)	1950	1951	1952	1953	1954
Café	81	107	120	122	137
Thé	2	3	3	4	4
Potages	5	6	10	13	13
Vinaigre	3	4	5	5	4
Sel	12	14	15	14	14
Autres produits	7	7	7	7	7
Total	110	141	160	165	179

...../

CLASSE 2

BOISSONS ALCOOLISEES & TABACS

20 - Remarques Générales

Nous avons séparé les boissons alcoolisées des denrées alimentaires et nous les avons groupées avec le tabac, dans une classe distincte de la nomenclature. Cette division est notamment justifiée par les raisons suivantes :

- a - elle est conforme aux conventions internationales, en particulier de l'O.E.C.E. Il est important d'adopter ces conventions ici, car on a souvent l'occasion de procéder à des comparaisons internationales de la part des denrées alimentaires dans la consommation des particuliers. Il est utile que la présentation des chiffres facilite ces comparaisons et évite le risque d'erreurs.
- b - Les boissons alcoolisées et le tabac sont, dans la plupart des pays, soumis à un régime fiscal particulier, qui justifie leur regroupement en un poste distinct.

21 - Boissons Alcoolisées

Etant donné l'importance du sujet, la consommation de boissons alcoolisées fera l'objet d'une étude particulière dans un prochain numéro des "Annales". Nous nous bornerons donc à des indications rapides :

...../

A - Base de l'évaluation.

Dans le cas des denrées alimentaires, nous avons en général évalué au prix de détail la part achetée par les hôtels, restaurants, et autres collectivités. Pour se conformer aux conventions habituelles, il aurait fallu estimer cette part au prix de gros, les marges des hôteliers, restaurateurs, etc..., étant comprises dans la valeur ajoutée par ces établissements, dont l'estimation figure à la classe 8 du tableau. L'erreur provenant de l'utilisation des prix de détail au lieu des prix de gros est très faible dans le cas des denrées alimentaires.

Par contre, cette erreur serait considérable dans le cas des boissons alcoolisées. Une part importante est en effet consommée hors du domicile et les marges des débits de boisson sont élevées. Aussi sommes-nous revenus ici à la convention habituelle en comptabilité nationale.

- L'autoconsommation est évaluée aux prix à la production,
- La consommation à domicile est évaluée aux prix de détail,
- La valeur des boissons alcoolisées servies dans des lieux publics est estimée au prix d'achat de ces produits par les hôtels, restaurants, et débits de boisson.

Il faut remarquer, dans ces conditions, que l'estimation du poste 21 n'indique pas la part de leurs dépenses que les particuliers consacrent aux boissons alcoolisées. Pour obtenir cette part, il faut ajouter au poste 21 la partie de la classe 8 qui correspond à la valeur ajoutée par les débits de boisson, et aux bénéfices réalisés sur les boissons alcoolisées par les hôtels et restaurants. Le calcul détaillé sera fait dans l'étude annoncée. Dès à présent, on peut retenir que si le poste 21 représentait environ 7 % de la consommation nationale en 1954, l'addition de la partie convenable du poste 8 élève ce pourcentage à environ 8 à 9 %. C'est ce dernier chiffre qui indique la part réelle de l'alcool dans les dépenses de consommation des Français.

B - Méthode d'estimation.

Pour le vin, les quantités consommées ont été évaluées en partant du Rapport de M. BRANAS au Conseil Supérieur de l'Agriculture, des statistiques de l'Administration des Contributions Indirectes et des renseignements qu'aimablement fournis l'Institut des Appellations d'Origine Contrôlées. La ventilation de la consommation suivant les qualités de produits, et entre autoconsommation, ventes aux ménages et ventes aux débits de boisson a été effectuée en complétant les sources précédentes par des renseignements d'origine professionnelle. Les prix ont été déterminés sur la base des relevés de l'I.N.S.E.E. pour les produits de consommation courante et à partir des catalogues de commerçants en vin à succursales multiples, pour les produits de qualités supérieures.

Pour le cidre et la bière, nous avons complété les indications des Contributions Indirectes par des renseignements d'origine professionnelle. Les tableaux suivants donnent les résultats obtenus, en milliards de francs courants :

...../

Consommation de boissons de table (vin, bière, cidre,)
Milliards de Francs courants

	1950	1951	1952	1953	1954
211 - VINS					
a - Vins courants					
- Autoconsommation	35	45	42	39	36
- Achats des ménages	233	211	256	255	278
- Achats des cafés, hôtels, restaurants	37	33	40	40	43
Total	305	289	338	334	357
b - Vins délimités de qualités supérieures					
Achats des ménages	4	3	4	4	5
- Achats des cafés, hôtels, restaurants	3	3	3	4	4
Total	7	6	7	8	9
c - Appellations d'origine contrôlées					
- Autoconsommation	8	8	9	9	9
- Achats des ménages	16	24	27	28	34
- Achats des cafés, hôtels, restaurants	33	43	46	47	61
Total	57	75	82	84	104
TOTAL VINS	369	370	427	426	470
214 - CIDRE					
- Autoconsommation	11	13	13	12	11
- Achats des ménages	12	13	14	13	12
- Achats des cafés, hôtels, restaurants	2	2	2	2	2
TOTAL CIDRE	25	28	29	28	25

Consommation de boissons de table (vin, bière, cidre)
(suite)

	1950	1951	1952	1953	1954
215 - <u>Bière</u>					
- Achats des ménages	12	14	19	19	21
- Achats des cafés, hôtels, restaurants	20	25	35	37	39
TOTAL BIERE	32	39	54	56	60
TOTAL GENERAL	426	437	510	510	555

Les résultats sont plus incertains pour les spiritueux. En particulier, la part relative des achats des ménages et des débits de boisson n'a pas pu être estimée de façon précise. On sait cependant que les achats directs des ménages sont relativement peu importants. Les prix de vente aux débiteurs sont mal connus. Nous les avons supposés assez peu inférieurs au prix de détail.

Les quantités ont pu être établies avec une assez bonne précision pour 1954 dans le cas des apéritifs, et pour toutes les années dans le cas du cognac et du rhum. Les estimations sont moins précises pour les autres postes et sont très douteuses pour l'autoconsommation. Le tableau suivant donne des résultats provisoires en valeur :

Consommation de Spiritueux (milliards de Francs courants)

	1950	1951	1952	1953	1954
212 - <u>Apéritifs</u>					
- Apéritifs à base de vin	38	40	45	46	46
- Apéritifs à base d'alcool	13	16	20	23	27
213 - <u>Eaux de vie et liqueurs</u>					
- Autoconsommation	19	19	19	19	19
<u>Commerce :</u>					
- Appellations contrôlées	9	11	11	12	13
- Eaux de vie réglementées	6	6	6	6	8
- Rhum	19	23	23	25	26
- Liqueurs et divers	27	29	32	34	38
TOTAL	131	144	156	165	177

CLASSE 3 - HAIBILLEMENT

311 à 314, 317 - Articles textiles d'habillement.

A - Sources.

Les sources de renseignements statistiques sur l'industrie textiles sont nombreuses, mais inégalement utilisables pour l'étude des consommations.

- 1 - Statistiques de production. Rassemblées par le B.C.S.I. (1), elles sont données le plus souvent en tonnes, alors qu'il nous faudrait tonnes et métrages. Elles ne distinguent pas non plus la part du textile destinée à l'habillement, de celle qui répond à d'autres usages (exemple : ameublement, usages industriels). Enfin, elles donnent peu de renseignements sur les tissus, laines et fils qui passent, sans transformation, de la production aux consommateurs.

Toutefois, nous les utilisons :

- a - pour vérifier l'ordre de grandeur des résultats obtenus par d'autres méthodes.
- b - pour suivre l'évolution de ces résultats au cours de la période étudiée.

- 2 - Statistiques de chiffres d'affaires. Elles sont de deux sortes.

Les unes proviennent de l'exploitation des déclarations fiscales ; elles ne permettent pas d'isoler le commerce de gros du commerce de détail, non plus que les stades finals de fabrication des stades intermédiaires. Nous renonçons donc à les utiliser.//

(1) - Bureau Central de Statistique Industrielle . Ministère de la Production et du Commerce

Les autres sont le résultat d'une enquête effectuée par la D.C.I.(1) auprès de 1.200 détaillants, depuis 1953. Nous les avons utilisées pour l'établissement de nos évaluations de 1954.

3 - Enquêtes auprès des consommateurs.

L'enquête sur les budgets de famille effectuée en 1951 par l'I.N.S.E fait apparaître un poste "habillement" assez détaillé.(2). Toutefois, elle est limitée à certains secteurs sociaux de Paris et de quelques grandes villes. Il serait dangereux d'en généraliser les résultats : aussi sera-t-elle négligée pour le textile.

La meilleure source nous est fournie par une enquête entreprise par l'I.N.S.E.E. en 1953 et dont l'objet unique était de connaître les dépenses des particuliers en matière d'habillement (3).

Elle résulte de quatre sondages trimestriels, portant chacun sur un échantillon distinct d'environ 5.500 Ménages, répartis sur l'ensemble du territoire. Les renseignements obtenus ainsi peuvent être valablement extrapolés à l'ensemble de la population.

C'est ce document que nous prenons pour base de nos estimations. Les résultats sont ensuite étendus à la période 1950-1954.

B - Evaluations.

- 1 - Année 1953. Le document cité donne, pages 87 et 92 , les dépenses moyennes par individu et par grandes catégories d'articles. Nous obtenons, par extrapolation à l'ensemble de la population les résultats suivants en milliards de francs :

311 - 312	: Vêtements	580
313	: Lingerie, bonneterie, chemiserie	280
314	: Couches et layette	15
317	: Matières premières et fournitures pour confection et réparation	110

Il peut être intéressant de connaître le détail de la répartition de ces achats pour les deux groupes importants des "vêtements" et de la "lingerie; bonneterie, chemiserie". Nous les reproduisons dans les deux tableaux suivants :

...../

-
- (1) - Enquête statistique permanente de la Direction du Commerce Intérieur (D.C.I.). Ministère de l'Industrie et du Commerce.
(2) - Voir I.N.S.E.E. : Bulletin Mensuel de Statistique. Supplément trimestriel Octobre-Décembre 1953.
(3) - I.N.S.E.E. Enquête sur les dépenses d'habillement des Français, en 1953. Paris 1955. On se reportera à ce document pour toute précision concernant le questionnaire, l'échantillon etc...

VETEMENTS

en milliards de francs	Confection	Sur mesure (1)	Total
<u>HOIMES.</u>			
Pardessus, manteaux	25,1	3,9	29,0
Imperméables	34,1	2,6	36,7
Complets	85,4	43,9	129,3
Vestes	22,1	2,3	24,4
Pantalons	38,2	2,8	41,0
Vêtements de sport	8,4	0,7	9,1
Vêtements de travail, blouses, tabliers.	48,0	0,5	48,5
Autres	1,9	0,2	2,1
Total	263,2	56,9	320,1
<u>FEMMES.</u>			
Manteaux de fourrure	10,7	5,8	16,5
Manteaux de lainage	46,9	8,3	55,2
Imperméables	18,7	0,9	19,6
Tailleurs	32,6	13,0	45,6
Vestes	20,2	1,4	21,6
Robes en lainage	18,7	3,2	21,9
Robes en coton	12,0	1,1	13,1
Robes en soierie	5,8	2,3	8,1
Jupes	12,7	1,0	13,7
Vêtements de sport	5,5	0,3	5,8
Vêtements de travail, blouses, tabliers	26,3	0,5	26,8
Autres	3,4	0,4	3,8
Total	213,5	38,2	251,7

(1) - On ne comprend ici que les vêtements dont l'étoffe est fournie par l'artisan. La main d'œuvre fournie sur un tissu apporté par le client est comptée comme service.

...../

CHEMISERIE, LINGERIE

en milliards de francs			
<u>H O M M E S</u>		<u>F E M M E S</u>	
Chemises	66,0	Chemisiers ou corsages	19,4
Pyjamas	6,8	Pyjamas, chemises de nuit	10,3
Caleçons, slips	14,7	Combinaisons, corsages	22,2
Chaussettes	21,3	Corsets, soutien-gorge	10,6
Sous-vêtements	9,3	Culottes, sous-vêtements	11,3
Tricots, pull-over	20,4	Bas	38,0
Echarpes	2,5	Tricots ou pulls	18,2
Cravates	6,3	Echarpes	2,3
Total	147,3	Total	132,3

Enfin, nous devons ajouter à ces résultats le montant des vêtements et autres articles textiles utilisés par la population des institutions. En l'état de nos travaux sera seule considérée la valeur des vêtements fournis par l'Etat aux militaires du contingent stationnés en France, telle qu'elle ressort des documents financiers publics.

- 2 - Années 1950-1954. Sauf pour les fournitures aux militaires, nous ne possédons pas de données similaires pour les années autres que 1953. Les chiffres correspondants ont dû être calculés à l'aide d'indice des chiffres d'affaires du commerce de détail.

Pour la période 1950-1953, nous disposons d'un indice établi par l'I.N.S.E.E. qui tient compte des particularités du secteur "habillement" et des mouvements de stocks. Il s'agit des chiffres d'affaires de l'ensemble du commerce de détail et nous devons renoncer pour le moment, à suivre l'évolution comparée des principaux postes.

Pour 1954, nous avons utilisé l'indice établi par la D.C.I. A la suite de ces calculs, l'évolution est la suivante.

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
Ménages	708	954	983	983	1.048
Armée	6	8	12	13	24
Total	714	962	995	996	1.072

...../

315 - Chaussures et articles chaussants.

Le marché de la chaussure a donné lieu, depuis cinq ans à de nombreuses études (1). L'évaluation de la consommation globale varie beaucoup d'une étude à l'autre et nous renonçons à nous en servir. Nous avons adopté, comme base de nos calculs les statistiques de production publiées par le B.C.S.I.

Les données, en volume, (nombre de paires) sont corrigées pour tenir compte du mouvement des stocks et multipliées par les prix moyens observés par l'I.N.S.E.E.

Les résultats sont les suivants :

(En milliards de Francs)

1950	1951	1952	1953	1954
146	170	185	185	194

Des renseignements d'origine professionnelle confirment notre évaluation pour 1952, qui peut être décomposée comme suit :

- Pantoufles 20 milliards de Francs
- Sandales et espadrilles 15 milliards de Francs
- Articles en caoutchouc 15 milliards de Francs

Il resterait 135 milliards de Francs pour les chaussures proprement dites.

316 - Chapeaux, gants et accessoires d'habillement non textiles.

a - 3.161 : Chapeaux et articles coiffants.

Jusqu'en 1953, nous avons utilisé les statistiques fiscales donnant les chiffres d'affaires des fabricants, après leur avoir appliqué un coefficient de distribution égal à 1,30. (2).

Pour 1954, à défaut de cette source, nous avons admis une stabilité des ventes, selon l'avis d'organisations professionnelles.

...../

-
- (1) - Notamment : I.N.S.E.E. et C.E.M.P. Le Marché Français de la Chaussure. Cette étude avance le chiffre de 130 M. de frs pour les dépenses des particuliers en 1952, mais les auteurs admettent une certaine sous-estimation.
- (2) - Le coefficient de distribution représente le rapport du prix de détail au prix de gros.

b - 3.162-3 : Gants, accessoires d'habillement non textiles (boutons, parapluie etc...)

Les séries proviennent de statistiques de production en valeur établies d'après les données du B.C.S.I. L'évaluation des gants pour 1953 est confirmée par les résultats de l'enquête "habillement".

L'évolution de l'ensemble du poste 316 est la suivante :

milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
Chapeaux	22	26	30	25	25
Gants	5	7	7	6	7
Accessoires non textiles	1	2	2	3	3
Total	28	35	39	34	35

331 - 332 - Frais de tailleurs, couturières, lingères,

Ce poste comprend uniquement la valeur des services rendus par les tailleurs, couturières, lingères, travaillant chez eux sur des étoffes fournies par le client. Lorsque le tissu est fourni par l'artisan, la valeur de son travail est comprise dans celle de l'article et figure au poste 311. Lorsque les couturières et lingères travaillent à domicile, leur travail est compté au poste 434 avec les autres services domestiques.

L'enquête "habillement" permet de connaître cette valeur pour 1953, et nous avons extrapolé ce chiffre aux autres années par application de l'indice du taux de salaire horaire (1) pratiqué dans le travail des étoffes.

La série est la suivante :

(milliards de Francs)

1950	1951	1952	1953	1954
19	24	28	29	31

...../

(1) - Cet indice est publié périodiquement dans la Revue Française du Travail.

333 - Frais de cordonniers.

Nous avons adopté pour 1952 le chiffre calculé par l'I.N.S.E.E. La série complète 1950-1954 résulte de l'application à ce chiffre de l'indice du prix du ressemelage, l'activité étant supposée constante.

(en milliards de Francs)

1950	1951	1952	1953	1954
20	24	25	25	25

334-335 - Frais de teinturerie et de blanchisserie.

Les chiffres d'affaires déclarés par les entreprises, corrigés pour tenir compte de l'insuffisance des déclarations, nous donnent le montant des dépenses des particuliers. Cette source n'est disponible que jusqu'en 1953. Pour 1954, nous nous sommes servis d'indications de tendance d'origine professionnelle.

milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
Teinturerie	9	13	16	18	19
Blanchisserie à l'extérieur	23	26	32	35,5	37,3
Blanchisserie à domicile	1	1	2	2,2	2,3
Total	33	40	50	55,7	58,6

CLASSE 4 - LOGEMENT

Si cette catégorie de dépenses est claire au point de vue des consommations, elle est très confuse quand on envisage la production. Elle s'adresse en effet à des activités productrices diverses, qui n'y trouvent, qu'une part difficilement appréciable de leurs débouchés. Dans la mesure où nous disposons, à titre principal, de statistiques de production, nos estimations en sont très imprécises.

41 - Biens durables

Ils ne comprennent pas la construction et le gros entretien des immeubles ces dépenses étant considérées, non comme des consommations, mais comme des investissements (2).

411 - 412 - 413 - Meubles et accessoires d'ameublement, literie, linge de maison.

La même méthode est employée pour tous ces postes. L'évolution est donnée par les chiffres d'affaires des fabricants (source fiscale ou professionnelle). Nous prenons comme base l'année où une seconde source nous permet de vérifier, et même de corriger, les chiffres d'affaires correspondants.

- a - Mobilier, literie : année de base 1951 : source complémentaire : enquête sur les budgets familiaux,
- b - Tapis, linge de maison : même année de base : source complémentaire : évaluation faites à l'I.N.S.E.E. à partir de statistiques de production;
- c - Tissus d'ameublement : année de base 1953 : source complémentaire : résultats d'une enquête professionnelle.

...../

-
- (1) - A partir de cette classe, nous envisagerons successivement les biens durables, les biens non durables et les services.
 - (2) - A ce titre, elles figurent, en Comptabilité Nationale au compte "Capital" des particuliers et non à leur compte "Affectation".

Les évaluations sont les suivantes :

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
Mobilier	73	118	143	145	157
Tissus d'ameublement	4	5	5	5	6
Tapis	9	13	15	16	16
Literie	25	32	37	37	41
Linge de maison	40	49	50	64	68

414 - Equipement ménager.

Ce poste comprend :

- 1 - les appareils de chauffage et de cuisine au gaz et au charbon,
- 2 - les machines à coudre,
- 3 - les réfrigérateurs et appareils électro-ménagers.

Pour les deux premières catégories, la consommation est évaluée par le B.C.S.I. à partir des statistiques de production, compte tenu du mouvement des stocks, du commerce extérieur et des marges (coefficient de distribution 1.40).

Pour les réfrigérateurs et les appareils électro-ménagers, nous adoptons l'évaluation faite par l'U.N.I.M.A.R.E.L. (1). Nous retenons les séries suivantes:

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
Appareils de chauffage et de cuisine	18	21	24	30	31
Machines à coudre	6	8	10	9	9
Réfrigérateurs et appareils électro-ménagers	32	51	57	62	68
Total	56	80	91	101	108

...../

(1) - Union pour l'Etude du Marché de l'Electricité - 25 rue de la Pépinière - PARIS 8ème.

415 - 416 - Articles de ménage, quincaillerie, petit outillage etc...

Ces postes comprennent :

- a - une faible partie (1) des articles de broserie (le reste se trouvant au poste 511),
- b - les achats de quincaillerie et articles de ménage,
- c - une partie des articles de verrerie, porcelaine, céramique et la majeure partie (1) de la coutellerie, le reste de ces produits se trouvant classe 5,
- d - le petit matériel électrique (fils, lampes, piles).

Les évaluations correspondant à ces produits reposent sur des statistiques fiscales de chiffres d'affaires, sauf pour l'année 1954 où, à leur défaut nous avons dû recourir, soit aux enquêtes de la D.C.I., soit aux organisations professionnelles.

Nous obtenons la décomposition suivante :

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
Brosserie de ménage	10	14	14	15	17
Quincaillerie					
Articles de ménage	5	6	8	8	9
Petit matériel	10	14	16	16	17
Vaisselle	10	17	20	19	20
Coutellerie de table	10	14	15	15	15
Petit matériel électrique	8	10	11	12	15
Total	53	75	84	85	91

...../

(1) - La répartition de ces produits entre la classe "logement" et les autres classes intéressées est très arbitraire. La difficulté signalée au début de cette annexe trouve ici sa meilleure illustration.

42 - Biens non durables

421 - Eau et glace.

La consommation d'eau par les particuliers a été évaluée par l'I.N.S.E.E. de 1950 à 1952, sur la base des chiffres d'affaires déclarés. Elle est restée sans changement depuis 1952. Pour la glace, les statistiques fiscales révèlent des chiffres d'affaires de l'ordre de 4 milliards de Francs, dont nous avons estimé que le quart relève de la consommation des particuliers.

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
Eau et glace	5	7	9	9	9

422 - Electricité.

La consommation domestique d'électricité a été calculée par l'U.N.I.N.A.R.E.L. à partir des statistiques de production. Les données en volume ont été multipliées par un prix moyen approximatif, toutes taxes comprises.

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
	42	52	67	71	80

423 - Gaz.

Pour le gaz de ville, les statistiques de Gaz de France permettent d'isoler la valeur du gaz consommé par les ménages. Les statistiques des organismes professionnels nous donnent les valeurs des gaz pétroliers :

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
Gaz de ville	31	49	57	65	67
Gaz pétroliers	9	14	19	22	25
Total	40	63	76	87	92

424 - Charbon.

Le B.C.S.I. nous a indiqué les quantités de charbon livrées aux détaillants et destinées à des usages non industriels. Une ventilation très approximative permet d'isoler la consommation des particuliers de celle des commerçants et des administrations.

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
	100	135	160	152	152

425 - Bois.

On est très mal renseigné sur la consommation de bois de chauffage. L'autoconsommation et les échanges entre agriculteurs échappent aux statistiques. L'extrapolation des enquêtes sur les budgets familiaux fournit un chiffre sans doute trop élevé, les statistiques de production un chiffre trop faible. Notre série résulte d'un compromis entre ces deux sources.

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
	25	34	40	37	36

426 - Combustibles liquides.

Il s'agit des produits pétroliers (fuels domestiques, pétrole, essence) et de l'alcool à brûler utilisés pour le chauffage (ce poste ne comprend pas les carburants) Notre estimation repose sur des statistiques d'origine professionnelle et pour 1951, sur l'extrapolation de l'enquête sur les budgets familiaux.

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
	4	6	8	10	10

427 - Savons, lessives, détersif.

Les sources sont constituées par l'enquête de 1951 sur les budgets familiaux et par les statistiques de chiffres d'affaires des fabricants augmentés des marges (coefficient de distribution : 1,50 pour le savon, 1,30 pour les lessives et produits d'entretien) et diminués des livraisons aux professionnels et collectivités.

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
	68	104	106	112	116

428 - Autres matières consommables.

L'entretien du logement donne lieu à de multiples achats de produits utilisés normalement par les professionnels : peinture, vernis, papiers peints, plâtre, etc... Nous avons admis une dépense d'un peu moins de 500 Francs, par an et par ménage en 1952 :

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
	4	4	5	5	5

43 - Services

431 - Loyers et charges.

Nous avons utilisé les premières conclusions d'une étude entreprise à la demande du C.R.E.D.O.C. et non encore publiée. Les loyers fictifs des propriétaires sont inclus, ainsi que les avantages en nature distribués par l'Etat et les collectivités locales.

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
	135	167	221	252	305

432 - Frais de chauffage collectif.

Le chauffage collectif des immeubles apparaît comme un service fourni par l'administration de l'immeuble et qui s'ajoute aux charges locatives, sans se confondre avec elles. Nous avons retenu ici la valeur du fuel léger communiquée par des statistiques d'origine professionnelle (on a négligé, faute de données, les frais de main d'oeuvre).

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
	3	4	5	6	7

433 - Réparations locatives et gros entretien.

Nous avons utilisé les évaluations établies par l'I.N.S.E.E.

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
	54	69	80	85	87

...../

436 - Réparation du mobilier etc...

Il s'agit principalement des réparations de mobilier, de matériel de chauffage, de radio etc... Ces évaluations sont peu sûres.

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
	15	18	20	25	30

434 - Services domestiques (1).

Nos évaluations sont fondées sur des renseignements concernant les effectifs et les salaires. Les premiers sont extraits des recensements de 1946 et de 1954. Les seconds résultent des enquêtes du Ministère du Travail.

	1950	1951	1952	1953	1954
Salaires perçus	106	138	160	160	194
Cotisations patronales à la Sécurité Sociale	11	13	16	22	24
Total	117	151	176	182	218

(1) - Rappelons que ce poste comprend les frais de couturières et lingères travaillant à domicile.

CLASSE 5 - HYGIENE & SOINS

51 - Biens durables

511 - Objets de toilette et articles durables d'hygiène.

Ce poste comprend la tabletterie (peignes, objets divers en os ou en nacre), la brosseerie et la coutellerie de toilette, les rasoirs électriques.

Pour la tabletterie et la brosseerie, nos évaluations reposent sur les statistiques de chiffres d'affaires déclarés par les fabricants, majorés pour tenir compte des insuffisances des déclarations. La part achetée par les coiffeurs a été estimée à la moitié de la production pour la brosseerie, aux 4/5ème pour la tabletterie, sur la foi d'indications de source professionnelle. Le coefficient de distribution retenu est 1,40.

La coutellerie de toilette est constituée principalement par les lames de rasoirs. Les renseignements tirés des statistiques fiscales ont été recoupés par un calcul fondé sur la consommation moyenne par individu et l'évolution des prix.

Les évaluations des achats de rasoirs électriques proviennent de statistiques professionnelles.

Les résultats pour le poste 511 sont les suivants :

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
Brosseerie	6	8	8	9	(9)
Tabletterie	3	4	4	5	(5)
Coutellerie	8	11	12	12	(12)
Rasoirs électriques	1	2	3	4	(6)

...../

512 - Lunetterie, Orthopédie.

Pour la lunetterie, nous disposons de renseignements d'origine professionnelle sur les chiffres d'affaires des producteurs et l'ordre de grandeur des marges.

Pour le reste, nous avons utilisé les statistiques fiscales.

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
Lunetterie	8	11	12	13	(15)
Orthopédie et divers	2	3	4	5	(5)
TOTAL	10	14	16	18	20

52 - Biens non durables

521 - Parfumerie.

Nous disposons, année par année, d'une évaluation de la production commercialisée en France établie à partir des données du B.C.S.I. (interventions exclues, solde du commerce extérieur déduit). D'après des indications d'origine professionnelle, près des 2/3 de cette production seraient achetés par les particuliers. Un coefficient de distribution de 2 nous donne la valeur des ventes.

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
	30	35	44	50	55

522 - Produits Pharmaceutiques.

Le Rapport (1) de la Commission "Santé" du C.R.E.D.O.C. a évalué la consommation totale de produits pharmaceutiques pour 1950-1952 et a établi la relation existant entre cette valeur et les remboursements de la Sécurité Sociale. Connaissant ces remboursements pour 1953 et 1954, nous complétons notre série à l'aide de cette relation, supposée stable.

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
	76	100	130	155	173

...../

(1) - Annales de Recherches et de Documentation sur la Consommation, N° IV, Rapport sur les dépenses de santé. Novembre 1954.

53 - Services

531 - Frais de propreté et d'esthétique.

La plus grande partie de ces frais est constituée par les dépenses de coiffeurs. Une évaluation de ces dépenses a été faite par l'I.N.S.E.E. dans le cadre des travaux de la comptabilité nationale, pour les années 1950, 1951, 1952. Nous avons retenu ces chiffres, en les extrapolant aux années suivantes à l'aide d'indices de chiffres d'affaires (1).

L'enquête sur les budgets familiaux de 1951 donne quelques renseignements sur les dépenses de bains-douches. Le montant obtenu par extrapolation à la France entière doit être sensiblement réduit, compte tenu du domaine limité de l'enquête. Les dépenses de massage et d'esthétique sont proposées pour mémoire et ne sont valables que comme ordre de grandeur.

On a retenu la décomposition suivante :

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
Dépenses de coiffeurs	42	45	60	64	70
Bains-douches	2	2,5	2,5	2,5	2,5
Esthétique, massage	2	2,5	2,5	2,5	2,5
TOTAL	46	50,0	65,0	69,0	75,0

532 et 533 - Frais de médecins et d'auxiliaires de la médecine. Frais d'hospitalisation et de cure.

De 1950 à 1952, nous reproduisons les chiffres établis par le Rapport de la Commission "Santé" du C.R.E.D.O.C.. A partir de 1952, nous employons la méthode signalée à propos des évaluations des achats de produits pharmaceutiques, en utilisant la relation existant entre les valeurs des services médicaux et remboursements de la Sécurité Sociale.

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
Frais de médecins et d'auxiliaires de la médecine	89	121	146	156	171
Frais d'hospitalisation et de cure	98	121	171	194	215

...../

(1) - Cf. I.N.S.E.E. : Conjoncture et Mouvement des Affaires, Février 1955.

Remarque : Les avantages en nature distribués par les collectivités locales sous forme d'assistance d'ordre médical ou sanitaire, sont connus par les divers documents budgétaires. Nous n'avons pu les répartir entre les postes 522, 532 et 533.

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
	45	60	75	87	100

...../

CLASSE 6

TRANSPORTS & COMMUNICATIONS

L'évaluation de ces dépenses pose deux problèmes :

- 1°.- La dépense consécutive à l'achat d'un véhicule neuf devrait être répartie sur toute la durée d'utilisation. Pour simplifier, nous imputons à l'année d'achat la totalité de la dépense, même s'il s'agit d'un achat à crédit. Nous ne pensons pas ainsi commettre une erreur considérable.
- 2°.- Il est toujours difficile de faire la part des dépenses strictement personnelles et de les isoler des dépenses professionnelles. Ce problème, que nous rencontrerons pour chacun des postes, ne pourra être résolu sans arbitraire.

61 - Biens durables de Transport

Nous ne considérons que les achats de véhicules neufs, y compris une partie des accessoires et pièces détachées (1).

Pour les véhicules d'occasion, nous admettons que les échanges entre les particuliers et les entreprises ou administrations s'équilibrent. Seules doivent être comptabilisées les commissions versées aux intermédiaires par les particuliers. nous les comprendrons dans les dépenses de réparations au poste 636.

611 - Voitures automobiles.

Le nombre de voitures, françaises ou étrangères, livrées en France est donné par les immatriculations. Le prix des modèles français est bien connu et pour les voitures étrangères, on a pris la valeur déclarée en douane majorée des droits d'entrée (60 %) et des marges (coefficient de distribution 1.20). Nous arrivons aux résultats suivants :

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
Achats de voitures de tourisme	77	144	179	183	204

...../

(1) - L'autre partie est comptée dans les dépenses de réparations parce qu'elle ne peut être séparée des frais de main d'oeuvre.

De ces évaluations nous devons déduire les achats des entreprises. On ne dispose à cet effet que des renseignements concernant le statut juridique et la profession des acheteurs. Sur cette base, les calculs effectués à l'I.N.S.E.E. (1) montrent que la moitié environ de véhicules, est destinée à des usages privés. Après correction des évaluations précédentes, nous leur ajoutons la valeur des pièces détachées et accessoires estimée à partir des statistiques du B.C.S.I.

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
	41	74	92	94	105

612-613 - Cycles et moto-cycles.

Le Ministère de la Production Industrielle (2) publie les renseignements suivants :

- nombre de véhicules construits annuellement,
- valeur totale de la production des véhicules et pièces détachées,
- décomposition de cette valeur en cycles, motocycles et pièces, pour 1951 et 1953, d'où nous tirons, moyennant quelques hypothèses, l'évolution de la structure de cette production pour toutes les années.

Après avoir éliminé les inter-livraisons de pièces détachées, tenu compte du commerce extérieur, appliqué, sur la foi de renseignements d'origine professionnelle, un coefficient de distribution de 1,35 et admis que 10 % des véhicules sont destinés à des entreprises, nous obtenons les résultats suivants:

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
Motocycles	14,6	28,0	51,3	53,0	66,5
Pièces détachées pour motocycles	2,5	3,7	3,2	3,1	4,5
Total	17,1	31,7	54,5	56,1	71,0
Cycles	11,7	13,5	10,8	8,1	7,2
Pièces détachées pour cycles	5,0	7,5	6,5	6,2	6,2
Total	16,7	21,0	17,3	14,3	13,4

...../

- (1) - Voir "Rapport sur les Comptes de la Nation" 2ème volume "Les Méthodes" p. 187. PARIS Imprimerie Nationale - 1955.
- (2) - Service de l'Automobile et du Cycle.

614 - Autres véhicules.

La valeur des bateaux et avions achetés chaque année par les particuliers n'atteint certainement pas le milliard, Nous l'avons négligée.

62 - Biens non durables

621 - Carburants.

On connaît la consommation annuelle d'essence pour automobiles. Les statistiques publiées par le Comité Professionnel du Pétrole (1) distinguent à partir de 1952, la consommation des voitures de tourisme de celle des motocycles. En admettant que pour 1950 et 1951, les proportions aient été les mêmes qu'en 1952, on obtient les résultats suivants :

Millions de mètres cubes	1950	1951	1952	1953	1954
Consommation totale d'essence-auto	3.437	3.875	4.391	4.851	5.230
dont : a - voitures particulières immatriculées en France	(1.250)	(1.400)	1.563	2.100	2.230
b - Motocycles	80	90	100	184	191

Pour les voitures, nous admettons que 60 % de la consommation totale correspond à des usages personnels. Cette proportion est supérieure à celle que nous avons retenue pour les achats de véhicules. Nous tenons compte par là du fait que des véhicules professionnels sont affectés en partie à des usages privés.

Pour les motocycles, nous adoptons le pourcentage déjà employé pour la répartition des machines.

On obtient la valeur de la production en multipliant les quantités par le prix moyen annuel de l'essence.

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
Consommation particulière de carburant					
Automobiles	35	45	57	72	89
Motocycles	4	4	5	9	11
Total	39	49	62	81	100

(1) - La distribution des produits du Pétrole année 1954. Comité Professionnel du Pétrole PARIS 1955.

Nous avons pu reconstituer l'évolution du parc automobile privé de 1950 à 1954. Connaissant la structure de ce parc, il est possible de déterminer la consommation moyenne de chaque véhicule et à partir des consommations globales de carburants, d'établir un kilométrage moyen annuel. Ce chiffre serait d'environ 12.500 kilomètres.

622 - Lubrifiants.

Pour chaque type de véhicules il existe un rapport entre les consommations de carburants et de lubrifiants. Connaissant les prix, nous obtenons la série d'évaluations suivantes

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
Dépenses de lubrifiants	4	5	6	7	8

623 - Pneumatiques.

On ne considère ici que la valeur des pneumatiques de remplacement. (La valeur des pneumatiques montés sur véhicules neufs, est comprise dans nos évaluations du poste 611).

Connaissant le parc automobile et le nombre de kilomètres parcourus par véhicule et par an, et en admettant qu'un train de pneus couvre une moyenne de 30.000 à 40.000 kilomètres, nous en déduisons la valeur approximative des achats annuels. L'ordre de grandeur du résultat obtenu a été vérifié à l'aide des statistiques de production.

Pour les cycles et motocycles, nos évaluations s'appuient exclusivement sur les statistiques de production.

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
Pneus pour autos	6	11	12	12	12
Pneus pour motocycles et cycles	4	6	6	5	6
Total	10	17	18	17	18

...../

63 - Services de Transport

631 - S.N.C.F. et autres chemins de fer interurbains.

Le service des statistiques de la S.N.C.F. nous a communiqué une ventilation des recettes "voyageurs" qui est à la base de notre étude.

Du total fourni, on a soustrait les recettes relatives aux militaires, aux transports administratifs, et au trafic international. Nous avons tenté de répartir le solde entre voyages personnels et professionnels de la façon suivante: ayant tracé la courbe des recettes, mois par mois pour plusieurs années, on a déterminé la moyenne des recettes mensuelles pour les périodes de trafic normal et l'excédent pour les périodes de vacances. A ce dernier chiffre, qui correspond à des dépenses privées, on a ajouté la totalité des cartes et abonnements sur les petites distances (1): la moitié des cartes d'abonnements, et les deux cinquièmes du trafic ordinaire sur les grandes distances (ces deux dernières proportions étant très arbitraires).

Enfin, on a inclus le montant de la subvention versée par l'Etat à la S.N.C.F. en compensation des tarifs réduits consentis à diverses catégories sociales (familles nombreuses, pensionnés etc...)

Le tableau suivant résume ce qui précède :

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
a - Loisirs, vacances, congés	25,7	29,9	39,1	35,7	40,1
b - Affaires, travail, obligations	42,4	43,4	51,8	55,6	60,3
Ventilé en :					
m - Cartes hebdomadaires de travailleurs	4,1	4,7	5,6	5,6	6,0
n - Abonnements trimestriels et ordinaires jusqu'à 50 km	1,0	1,2	1,3	1,5	1,9
p - Cartes d'abonnements à demi tarif	1	1,2	1,2	1,4	1,6
q - Trafic grandes lignes	35,0	35,0	42,0	46	49,4
c - Avantages en nature	4,0	5,0	8,0	16,0	(14)
Total des dépenses d' caractère privé :					
(a + m + n + 0,5p + 0,4 q + c)	49,3	55,4	71,4	77,9	82,5

(1) - Les déplacements du domicile au lieu de travail sont considérés comme des dépenses de caractère privé, et comme tels, compris dans nos évaluations.

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
Autres chemins de fer interurbains	1,5	2,0	2,5	2,5	2,4

(En ce qui concerne les chemins de fer interurbains autres que la S.N.C.F., le Ministère des Travaux Publics et des Transports, nous a fait connaître des chiffres d'affaires "Voyageurs" dont nous avons admis que 75 % correspondaient à des dépenses de caractère personnel.)

632 - Transports routiers interurbains de voyageurs.

On possède des relevés du nombre de "kilomètres-voyageurs" par an pour les transports routiers interurbains. Ceux-ci sont divisés en trois classes :

- transports réguliers,
- transports occasionnels et exceptionnels,
- services d'autobus ayant remplacé les anciens chemins de fer d'intérêt local. Connaissant les recettes unitaires moyennes, on en déduit la recette totale, dont 70 % correspondent, selon nous, à des voyages personnels.

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
	25	32	37	37	37

633 - Transports routiers urbains et suburbains.

On possède des renseignements similaires sur les transports routiers urbains (ou tramways) et sur la R.A.T.P.

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
	38	45	55	56	58

634 - Taxis et véhicules de location

Nos évaluations s'appuient sur une enquête auprès d'importantes sociétés de taxis et des organismes professionnels.

On peut calculer avec assez de précision, les recettes des taxis parisiens, d'après le nombre de véhicules, le nombre de jours de circulation, la recette moyenne au compteur, et le taux des pourboires.

Pour la Province, les évaluations sont beaucoup plus imprécises, tant pour le nombre des véhicules que pour la recette journalière.

...../

Nous arrivons aux recettes totales suivantes :

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
Taxis parisiens	11	15	16	17,5	(18)
Taxis de province	4,6	6,1	7,2	8,0	(8)
Total	15,6	21,1	23,2	25,5	(26)

Nous avons estimé que les déplacements de caractère personnel comptent pour 50 % du total à Paris, et pour 75 % en province, d'où les résultats pour les dépenses privées :

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
	9	12	13	15	16

635 - Autres modes de transport des personnes :

A partir de renseignements obtenus auprès des principales compagnies maritimes et aériennes, nous avons pu évaluer le montant des dépenses des particuliers :

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
Transports maritimes	2,6	3,4	3,8	3,7	
Transports aériens	1	1,5	2	2	
Total	3,6	4,9	5,8	5,7	(7)

636 - Frais d'entretien, de réparations, de garage des véhicules.

- 1 - Automobiles : Si l'on admet un parcours moyen annuel de 12.500 kilomètres par véhicule, les calculs effectués par des journaux spécialisés (1) du coût forfaitaire des réparations par kilomètre, selon les cylindrées, permettent de faire les estimations. A celles-ci, on ajoute encore les dépenses de garage proprement dites (évaluations de l'I.N.S.E.E. et du S.E.E.F).

...../

(1) - Voir notamment l' "Auto Journal" 1/12/53 - 1/4/53 - 15/3/52 - 15/5/51.

2 - Pour les motocycles et les cycles, nous connaissons la valeur des pièces détachées posées par les réparateurs et les vendeurs. Nous majorons cette valeur de 50 % pour tenir compte des frais de main d'oeuvre.

D'où le tableau des dépenses d'entretien et de réparations :

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
<u>Automobiles</u>					
Réparations	17,2	24,4	33,8	46,0	51,5
Garage	7	10	15	16	17
Motocycles	9,8	14,7	12,8	12,3	15,0
Cycles	6,6	9,8	7,7	7,	7,0
Total	40,6	58,9	69,3	81,4	90,5

637 - Déménagements, garde-meubles.

Nos résultats s'appuient sur les statistiques des chiffres d'affaires :

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
..	3	4	5	5	5

638 - P.T.T. :

Là encore, la difficulté est de séparer ce qui concerne les particuliers. Des pourcentages, variables selon les catégories de recettes des P.T.T. ont été admis :

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
Postes (40 %)	17,8	20,0	21,0	21,6	24,0
Téléphone (15 %)	7,7	9,3	10,8	10,8	12,9
Télégraphe (10 %)	0,6	0,7	0,8	0,8	0,8
Services financiers (30 %)	1,5	1,8	2,1	2,1	2,4
Total	26,6	31,8	34,7	35,3	40,1

CLASSE 7 - CULTURE & LOISIRS

71 - Biens Durables

711 - Postes de radio et de télévision.

La production des postes de radio et de télévision est assez bien connue. Outre les chiffres d'affaires, on possède d'assez bonnes statistiques en volume (nombre d'unités produites).

Après déduction des exportations et application d'un coefficient de distribution de 1,50, le montant des achats est le suivant :

Milliards de Francs	1950	1951	1952	1953	1954
Radio	17	24	20	18	19
Télévision	0,6	1,4	2,8	6,6	9,7
TOTAL	17,6	25,4	22,8	24,6	28,7

712 - Instruments de musique, électrophones.

Les chiffres d'affaires des fabricants sont multipliés par un coefficient de distribution de 1,35.

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
..... Instruments de musique	1,2	1,8	2,0	2,1	2,6
Phonographes, électrophones	1,2	2,0	2,4	2,5	3,0
TOTAL	2,4	3,8	4,4	4,6	5,6

Ce total ne comprend pas les disques.

...../

713 - Photo, optique.

Les chiffres d'affaires des fabricants (base fiscale) ont été corrigés des exportations nettes et multipliés par un coefficient de distribution de 1,5. On estime que 75 % seulement de ces produits sont achetés par les particuliers. Les statistiques fiscales de chiffres d'affaires, pour 1954, ne sont pas encore connues et notre évaluation est fondée sur des indications d'origine professionnelle.

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
	5	5	6	6	6

714 - Livres, gravures, images.

Les statistiques de chiffres d'affaires sont inutilisables ici. En matière d'édition, la nomenclature des activités collectives qui sert de cadre à ces statistiques est particulièrement imprécise et permet mal de distinguer, par exemple, ce qui est édition de livres et édition de périodiques. Le chiffre d'affaires fiscal de la branche Edition (69 milliards de francs en 1952) a de fortes chances d'être surévalué. (Il comprend une part importante d'inter-livraisons : il est en effet fréquent qu'un éditeur sous-traite avec un autre éditeur, le même travail apparaît alors deux fois dans le chiffre d'affaires.)

Nous avons utilisé une évaluation établie pour 1952 par un organisme professionnel. Cette évaluation a été corrigée du commerce extérieur et multipliée par un coefficient de distribution de 1,40. Nous avons ajouté au résultat obtenu, le chiffre d'affaires de l'Imprimerie Nationale et sous-trait les achats des bibliothèques publiques, des administrations et des entreprises évalués à 10 % du total. Pour les autres années, nous avons utilisé l'indice du chiffre d'affaires du commerce de la librairie calculé par la D.C.I..

Pour les gravures, images, chromos, etc..., nous utilisons les statistiques fiscales jusqu'en 1953 et l'indice du commerce de la librairie pour 1954.

Les résultats sont les suivants :

	1950	1951	1952	1953	1954
Livres	33,0	42,5	50,5	55,5	58,0
Images, gravures, etc...	2,0	2,5	2,5	2,5	4,0
TOTAL	35,0	45,0	53,0	58,0	62,0

...../

715 - Disques.

Nous connaissons approximativement la valeur des achats de disques en 1953, par des renseignements d'origine professionnelle. L'évolution est celle des chiffres d'affaires fiscaux.

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
	3	4	6	6	6

716 - 717 et 718 - Jeux, jouets, articles de sport, de camping, divers (1)

Toutes ces évaluations sont obtenues à partir des statistiques fiscales :

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
716 - Jeux et jouets	15	19	27	50	65
717 - Articles de sport et de camping	8	10	12		
718 - Divers	11	15	17		

72 - Biens non Durables

721 - Journaux et revues.

Pour 1952, une estimation des ventes de journaux et périodiques a été faite par les services statistiques du Ministère de l'Information. Elle atteint le chiffre de 111 milliards, auquel nous enlevons 10 % pour les achats de périodiques par les bibliothèques, les administrations et les entreprises. Pour 1954, la même source nous fournit, avec un certain détail, le nombre de quotidiens, hebdomadaires et autres périodiques pour Paris et la province. L'application à ces chiffres de prix de vente minima de 15 francs pour les quotidiens, 25 francs les hebdomadaires, de 50 francs pour les mensuels et d'un taux de

...../

(1) - Le poste "divers" comprend les articles pour fumeurs, les stylos et porte-mines.

15 % pour les invendus, nous assure que l'ordre de grandeur admis n'est pas trop fort. Pour les années autres que 1952 et 1954, nous avons tenu compte du mouvement des prix (dernière hausse en 1951) et des tirages (indice I.N.S.E.E. pour les journaux parisiens, renseignements d'origine professionnelle pour la province).

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
	60	85	100	102	106

722 - Papeterie.

Ce poste ne comprend que les papiers. Jusqu'en 1953 inclus, notre estimation repose sur les statistiques fiscales. Pour 1954, l'indice I.N.S.E.E. des prix de "Papeterie et articles de bureaux" marque une légère baisse par rapport à 1952. Nous avons admis un chiffre d'affaires sans changement.

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
	8	11	14	14	16

723 - Fournitures pour la photographie et autres travaux artistiques.

Jusqu'en 1953, les statistiques fiscales donnent une série d'évaluations globales pour les chiffres d'affaires de l'ensemble des fabricants de produits utilisés pour la photographie, le cinéma et la radiographie (20 milliards en 1952). Ces chiffres comprennent pour plus de 80 % des fournitures pour professionnels. Ce qui reste doit être augmenté des marges commerciales :

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
	4	5	6	7	7

73 - Services

731 - Enseignement privé et internats.

Nous adoptons ici les chiffres établis par l'I.N.S.E.E. et le S.E.E.F. dans le cadre des travaux de la Comptabilité Nationale :

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
	29	38	45	46	47

...../

732 - Spectacles.

Pour 1950, 1951 et 1952, les statistiques fiscales donnent le montant des recettes des spectacles pour la France entière.

Pour 1953 et 1954, on a appliqué le pourcentage d'augmentation des recettes des spectacles à Paris. Nous obtenons ainsi le tableau suivant (en milliards de francs) :

	1950	1951	1952	1953	1954
Théâtres, concerts, "cabarets", cirques, variétés, spectacles sportifs.	-	10,2	11	-	-
Parcs d'attractions, Manèges	-	3	3,2	-	-
Cinémas	-	32,4	37,6	-	-
Autres Spectacles	-	4,2	4,2	-	-
TOTAL	40	49,8	56,0	61	67

733 - Loteries et jeux de hasard.

Les chiffres qui suivent représentent les dépenses nettes des particuliers : total des sommes mises en jeu, diminué du total des lots distribués. Les résultats de la Loterie Nationale et du Pari Mutuel Urbain sont régulièrement publiés. Les entrées dans les salles de jeux sont évaluées à partir des statistiques fiscales :

	1950	1951	1952	1953	1954
Loterie Nationale	8	12	16	14	16
P.M.U.	4	5	6	8	9
Salles de jeux	1	2	2	3	4
TOTAL	13	19	24	25	29

734 - Pratique des sports.

Il s'agit des dépenses entraînées par la pratique des sports, à l'exception des achats de matériel, de vêtements, etc... On y inclut les entrées dans les piscines, la location de terrains, etc... Nous avons retenu une estimation établie par l'I.N.S.E.E. pour 1950, 1951, 1952, et admis que ces dépenses n'ont pas varié sensiblement depuis 1952 :

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
	2	3	3	3	3

...../

CLASSE 8

HOTELS, RESTAURANTS, CAFES

Nous avons adopté l'estimation de la valeur ajoutée établie par le Service des Études Économiques et Financières et l'I.N.S.E.E.

CLASSE 9 – DEPENSES DIVERSES

91 – Biens Durables

911 – Horlogerie, bijouterie, objets d'art.

Les chiffres d'affaires des fabricants, déclarés à l'administration fiscale, sont corrigés pour tenir compte des insuffisances de déclarations. On déduit le solde du commerce extérieur et, pour la bijouterie, la valeur estimée des inter-livraisons.

Faute de renseignements, les mouvements des stocks sont négligés. Le coefficient de distribution appliqué est 1,35.

Cette méthode n'est applicable que jusqu'en 1953. Pour 1954, nous sommes partis d'indications qualitatives d'origine professionnelle.

Les résultats sont les suivants :

	1950	1951	1952	1953	1954
Horlogerie : Montres	15	19	20	20	20
Autres	2	3	3	4	4
Bijouterie : d'habillement	25	34	45	45	45
de table	5	6	8	10	8
Objets d'art	3	4	5	6	6
TOTAL	50	66	81	85	83

...../

912 et 913 - Maroquinerie, articles de voyage.

Les sources et la méthode suivie sont les mêmes que pour le poste précédent. La correction apportée afin de compenser les insuffisances de déclarations est plus importante. Le coefficient moyen de distribution adopté est 1,50. La répartition du chiffre d'affaires global selon les grandes catégories d'articles a été faite sur la base de renseignements d'origine professionnelle.

Finalement, nous proposons la série suivante :

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
Maroquinerie :					
1°) d'habillement					
a) ceintures et bracelets	1,7	2,2	2,8	2,9	3,0
b) sacs, portefeuilles	17,0	22,0	26,5	30,0	31,0
2°) de voyage	8,0	10,5	12,8	15,0	15,0
3°) divers : Sports	0,8	1,0	1,2	1,4	1,4
Articles de fumeurs	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Articles de bureaux	1,4	1,8	2,2	2,6	2,6
TOTAL	29,0	37,6	45,7	52,1	53,2

92- Biens non Durables

921 - Nourriture et remèdes pour animaux.

Les enquêtes sur les budgets familiaux montrent que ce poste n'est pas négligeable. Une partie de ces achats est comprise dans les dépenses alimentaires (viandes, pain, biscuits, etc...). Le solde est très mal connu et nos chiffres sont très approximatifs :

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
-	4	4	5	5	6

...../

922 - Fleurs, plantes et graines.

Notre série provient des statistiques fiscales confrontées avec l'évaluation d'un organisme professionnel.

<u>Milliards de francs</u>	1950	1951	1952	1953	1954
	12	14	15	15	17

93 - Services Divers

931 - Assurances.

Nous comptabilisons le total des primes d'assurances, payées par les particuliers, quel que soit le risque (décès, vol, incendie, automobile) après déduction des remboursements.

On connaît chaque année le montant des primes encaissées par les compagnies. Pour 1953, nous avons pu utiliser les résultats d'un calcul de la proportion de ces primes effectivement payées par les particuliers et nous avons admis qu'elle n'a pas varié de 1950 à 1954. Les remboursements atteignent de 40 à 50 % du montant des primes.

Les résultats sont les suivants :

<u>Milliards de francs</u>	1950	1951	1952	1953	1954
	25	32	40	45	4

932 - Frais bancaires et financiers.

Ce poste comprend les frais de tenue des comptes bancaires et les frais de courtage sur opérations boursières.

Les premiers sont évalués à partir d'une estimation du nombre de comptes de dépôts des particuliers dans les banques et du prix moyen exigé.

Les seconds résultent d'une estimation d'origine professionnelle :

<u>Milliards de francs</u>	1950	1951	1952	1953	1954
	7	8	8	8	9

...../

933 - 934 et 935 - Frais de Justice - Frais d'intermédiaires divers -
Frais de cérémonies.

Ces chiffres résultent des calculs effectués à l'I.N.S.E.E. et au
S.E.E.F. :

en milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
Frais de Justice	15	20	20	22	22
Frais d'intermédiaires divers	10	13	15	16	16
Frais de cérémonie	10	13	15	15	15

936 - Services artistiques.

Il s'agit essentiellement des chiffres d'affaires des studios de
photographie :

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954
	2	3	4	4	4

Imprimé
30, Rue d'Astorg
PARIS-8^e

Prix de l'Abonnement : 2500 Frs

Directeur - Gérant :
G. ROTTIER